



Cahier Spécial des Charges

Marché de Fournitures relatif à l'acquisition, la livraison et l'installation d'équipements médico-techniques en faveur des hôpitaux et centres de santé appuyés par Enabel au Sud Ubangi et à la Tshopo

Procédure Ouverte

Code Navision : RDC1419411-10067

Table des matières

1 Généralités.....	5
1.1 Dérogations aux règles générales d'exécution	5
1.2 Pouvoir adjudicateur.....	5
1.3 Cadre institutionnel d'Enabel	5
1.4 Règles régissant le marché.....	6
1.5 Définitions.....	7
1.6 Confidentialité.....	8
1.7 Obligations déontologiques	9
1.8 Droit applicable et tribunaux compétents.....	10
2 Objet et portée du marché.....	11
2.1 Nature du marché	11
2.2 Objet du marché	11
2.3 Lots.....	11
2.4 Postes	11
2.5 Durée du marché	11
2.6 Variantes ♣	12
2.7 Option	12
2.8 Quantité.....	12
3 Objet et portée du marché.....	14
3.1 Mode de passation.....	14
3.2 Publication	14
3.2.1 Publicité officielle.....	14
3.2.2 Publications complémentaires.....	14
3.3 Information	14
3.4 Offre.....	15
3.4.1 Données à mentionner dans l'offre	15
3.4.2 Durée de validité de l'offre	15
3.4.3 Détermination des prix	15
3.4.4 Eléments inclus dans le prix.....	15
3.4.5 Introduction des offres	16
3.4.6 Modification ou retrait d'une offre déjà introduite.....	16
3.4.7 Ouverture des offres	17
3.5 Sélection des soumissionnaires	17

3.5.1	Motifs exclusion	17
3.5.2	Critères de sélection	18
3.5.3	Modalités d'examen des offres et régularité des offres	18
3.5.4	Critères d'attribution ♣	19
3.5.4.1	Cotation finale.....	19
3.5.4.2	Attribution du marché	19
3.5.5	Conclusion du contrat	19
4	Dispositions contractuelles particulières.....	21
4.1	Fonctionnaire dirigeant (art. 11).....	21
4.2	Sous-traitants (art. 12 à 15)	21
4.3	Confidentialité (art. 18).....	21
4.4	Protection des données personnelles.....	22
4.5	Droits intellectuels (art. 19 à 23)	23
4.6	Cautionnement (art.25 à 33)	23
4.7	Conformité de l'exécution (art. 34)	25
4.8	Modifications du marché (art. 37 à 38/19).....	25
4.8.1	Remplacement de l'adjudicataire (art. 38/3).....	25
4.8.2	Révision des prix (art. 38/7)	25
4.8.3	Indemnités suite aux suspensions ordonnées par l'adjudicateur durant l'exécution (art. 38/12) 25	
4.8.4	Circonstances imprévisibles.....	26
4.9	Réception technique préalable (art. 41-42).....	26
4.10	Modalités d'exécution (art. 115 es)	26
4.10.1	Délais et clauses (art. 116)	26
4.10.2	Quantités à fournir (art. 117).....	27
4.10.3	Lieu où les services doivent être exécutés et formalités (art. 149)	27
4.10.4	Emballages (art.119)	28
4.10.5	Vérification de la livraison (art. 120).....	28
4.10.6	Responsabilité du fournisseurs (art. 122)	29
4.11	Tolérance zéro exploitation et abus sexuels.....	29
4.12	Moyens d'action du Pouvoir Adjudicateur (art. 44-51 et 123-126).....	29
4.12.1	Défaut d'exécution (art. 44).....	29
4.12.2	Amendes pour retard (art. 46 et 123).....	30
4.12.3	Mesures d'office (art. 47 et 124)	30
4.13	Fin du marché	30
4.13.1	Réception des produits fournis (art. 64-65 et 128).....	30

4.13.2	Transfert de propriété (art. 132).....	31
4.13.3	Délai de garantie (art. 134)	31
4.13.4	Réception définitive (art. 135)	31
4.13.5	Facturation et paiement des services (art. 66 à 72 -127)	31
4.14	Litiges (art. 73)	32
5	Termes de référence	33
5.1	Conditions générales.....	33
5.2	Service après-vente.....	33
5.2.1	Entretien et maintenance	33
5.2.2	Liste des pièces détachées.....	34
5.2.3	Réactifs et consommables	34
5.3	Installation et mise en service	34
5.3.1	Installation	34
5.3.2	Mise en service	36
5.3.3	Protections électriques	36
5.4	Formation.....	36
5.4.1	Formation utilisateurs.....	36
5.4.2	Formations techniques	37
5.5	Documentation	38
5.5.1	Documentation utilisateurs	38
5.5.2	Documentation technique	38
5.6	Caractéristiques techniques.....	2
6	Formulaire	2
6.1	Fiche d'identification	2
6.1.1	Personne physique.....	2
6.1.2	Entité de droit privé/public ayant une forme juridique.....	4
6.1.3	Entité de droit public	5
6.1.4	Sous-traitants.....	6
6.2	Formulaire d'offre - Prix.....	7
6.3	Bordereau des prix unitaires.....	8
6.4	Bordereau des prix options.....	13
6.5	Bordereaux des prix variantes	2
6.6	Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion	2
6.7	Déclaration intégrité soumissionnaires	4
6.8	Documents à remettre – liste exhaustive	5

1 Généralités

1.1 Dérogations aux règles générales d'exécution

La section 4. « Conditions contractuelles et administratives particulières » du présent cahier spécial des charges (CSC) contient les clauses administratives et contractuelles particulières applicables au présent marché public par dérogation à l'AR du 14.01.2013 ou qui complètent ou précisent celui-ci.

Dans le présent CSC, il est dérogé à l'article 26 des Règles Générales d'Exécution - RGE (AR du 14.01.2013).

1.2 Pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur du présent marché public est Enabel, Agence belge de développement, société anonyme de droit public à finalité sociale, ayant son siège social à 147, rue Haute, 1000 Bruxelles (numéro d'entreprise 0264.814.354, RPM Bruxelles). Enabel se voit confier l'exclusivité de l'exécution, tant en Belgique qu'à l'étranger, des tâches de service public en matière de coopération bilatérale directe avec des pays partenaires. En outre, elle peut exécuter d'autres missions de coopération à la demande d'organismes d'intérêt public et développer des actions propres qui contribuent à ses objectifs.

Pour ce marché, Enabel est valablement représentée par Laura JACOBS, Contract Support Manager d'Enabel en RDC et RCA.

1.3 Cadre institutionnel d'Enabel

Le cadre de référence général dans lequel travaille Enabel est :

- la loi belge du 19 mars 2013 relative à la Coopération au Développement¹ ;
- la Loi belge du 21 décembre 1998 portant création de la « Coopération Technique Belge » sous la forme d'une société de droit public² ;
- la loi du 23 novembre 2017 portant modification du nom de la Coopération technique belge et définition des missions et du fonctionnement d'Enabel, Agence belge de Développement, publiée au Moniteur belge du 11 décembre 2017.

Les développements suivants constituent eux aussi un fil rouge dans le travail d'Enabel: citons, à titre de principaux exemples :

- sur le plan de la coopération internationale : les Objectifs de Développement Durables des Nations unies, la Déclaration de Paris sur l'harmonisation et l'alignement de l'aide ;
- sur le plan de la lutte contre la corruption : la loi du 8 mai 2007 portant assentiment à la Convention des Nations unies contre la corruption, faite à New York le 31 octobre 2003³, ainsi que la loi du 10 février 1999 relative à la répression de la corruption transposant la Convention relative à la lutte contre la corruption de fonctionnaires étrangers dans des transactions commerciales internationales ;
- sur le plan du respect des droits humains : la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations unies (1948) ainsi que les 8 conventions de base de

¹ M.B. du 30 décembre 1998, du 17 novembre 2001, du 6 juillet 2012, du 15 janvier 2013 et du 26 mars 2013.

² M.B. du 1er juillet 1999.

³ M.B. du 18 novembre 2008.

l'Organisation Internationale du Travail⁴ consacrant en particulier le droit à la liberté syndicale (C. n° 87), le droit d'organisation et de négociation collective de négociation (C. n° 98), l'interdiction du travail forcé (C. n° 29 et 105), l'interdiction de toute discrimination en matière de travail et de rémunération (C. n° 100 et 111), l'âge minimum fixé pour le travail des enfants (C. n° 138), l'interdiction des pires formes de ce travail (C. n° 182) ;

- sur le plan du respect de l'environnement : La Convention-cadre sur les changements climatiques de Paris, le douze décembre deux mille quinze ;
- le premier contrat de gestion entre Enabel et l'Etat fédéral belge (approuvé par AR du 17.12.2017, MB 22.12.2017) qui arrête les règles et les conditions spéciales relatives à l'exercice des tâches de service public par Enabel pour le compte de l'Etat belge.
- le Code éthique de Enabel de janvier 2019, ainsi que la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019 et la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 ;

1.4 Règles régissant le marché

- Sont e.a. d'application au présent marché public :
- La Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics⁵ ;
- La Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services⁶
- L'A.R. du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques⁷ ;
- L'A.R. du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics⁸ ;
- Les Circulaires du Premier Ministre en matière de marchés publics.
- Toute la réglementation belge sur les marchés publics peut être consultée sur www.publicprocurement.be.
- La Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019 ;
- La Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 ;
- La législation locale applicable relative au harcèlement sexuel au travail' ou similaire :
- Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et

⁴ <http://www.ilo.org/ilolex/french/convdsp1.htm>.

⁵ M.B. 14 juillet 2016.

⁶ M.B. du 21 juin 2013.

⁷ M.B. 9 mai 2017.

⁸ M.B. 27 juin 2017.

abrogeant la directive 95/46/CE (Règlement Général relatif à la Protection des données, ci-après RGPD) ;

- Loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Toute la réglementation belge sur les marchés publics peut être consultée sur www.publicprocurement.be, le code éthique et les politiques de Enabel mentionnées ci-dessus sur le site web de Enabel, ou <https://www.enabel.be/fr/content/lethique-enabel>.

1.5 Définitions

Dans le cadre de ce marché, il faut comprendre par :

Le soumissionnaire : un opérateur économique qui présente une offre ;

L'adjudicataire / le prestataire de services : le soumissionnaire à qui le marché est attribué ;

Le pouvoir adjudicateur ou l'adjudicateur : Enabel, représentée par le Représentant résident d'Enabel RDC et Madame Laura JACOBS, Contract Support Manager ;

L'offre : l'engagement du soumissionnaire d'exécuter le marché aux conditions qu'il présente ;

Jours : A défaut d'indication dans le cahier spécial des charges et réglementation applicable, tous les jours s'entendent comme des jours calendrier ;

Documents du marché : Cahier spécial des charges, y inclus les annexes et les documents auxquels ils se réfèrent ;

Spécification technique : une spécification qui figure dans un document définissant les caractéristiques requises d'un produit ou d'un service, tels que les niveaux de qualité, les niveaux de la performance environnementale et climatique, la conception pour tous les besoins, y compris l'accessibilité pour les personnes handicapées, et l'évaluation de la conformité, la propriété d'emploi, l'utilisation du produit, la sécurité ou les dimensions, y compris les prescriptions applicables au produit en ce qui concerne le nom sous lequel il est vendu, la terminologie, les symboles, les essais et méthodes d'essais, l'emballage, le marquage et l'étiquetage, les instructions d'utilisation, les processus et méthodes de production à tout stade du cycle de vie de la fourniture ou du service, ainsi que les procédures d'évaluation de la conformité;

Variante : un mode alternatif de conception ou d'exécution qui est introduit soit à la demande du pouvoir adjudicateur, soit à l'initiative du soumissionnaire ;

Option : un élément accessoire et non strictement nécessaire à l'exécution du marché, qui est introduit soit à la demande du pouvoir adjudicateur, soit à l'initiative du soumissionnaire ;

Inventaire : le document du marché qui fractionne les prestations en postes différents et précise pour chacun d'eux la quantité ou le mode de détermination du prix ;

Les règles générales d'exécution RGE : les règles se trouvant dans l'AR du 14.01.2013, établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;

Le cahier spécial des charges (CSC) : le présent document ainsi que toutes ses annexes et documents auxquels il fait référence ;

BDA : le Bulletin des Adjudications

JOUE : le Journal Officiel de l'Union européenne

OCDE : l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques ;

E-tendering: La plateforme E-tendering permet aux soumissionnaires de soumettre et ouvrir les offres électroniques/demande de participation;

La pratique de corruption : toute proposition de donner ou consentir à offrir à quiconque un paiement illicite, un présent, une gratification ou une commission à titre d'incitation ou de récompense pour qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir des actes ayant trait à l'attribution du marché ou à l'exécution du marché conclu avec le pouvoir adjudicateur ;

Le litige : l'action en justice.

Sous-traitant au sens de la réglementation relative aux marchés publics : l'opérateur économique proposé par un soumissionnaire ou un adjudicataire pour exécuter une partie du marché.

Responsable de traitement au sens du RGPD : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement

Sous-traitant au sens du RGPD : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement

Destinataire au sens du RGPD : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou tout autre organisme qui reçoit communication de données à caractère personnel, qu'il s'agisse ou non d'un tiers.

Donnée personnelle : toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable. Une personne physique identifiable est une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant tel que le nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne ou à un ou plusieurs facteurs spécifiques de l'identité physique, physiologique, génétique, mentale, économique, culturelle ou sociale de cette personne physique.

1.6 Confidentialité

1.6.1 Traitement des données à caractère personnel

L'adjudicateur s'engage à traiter les données à caractères personnel qui lui seront communiquées dans le cadre de ce la présente procédure de marché public avec le plus grand soin, conformément à la législation sur la protection des données personnelles (le Règlement général sur la protection des données, RGPD). Dans les cas où la loi belge du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel contient des exigences plus strictes, l'adjudicateur agira conformément à cette législation.

1.6.2 Confidentialité

Le soumissionnaire ou l'adjudicataire et Enabel sont tenus au secret à l'égard des tiers concernant toutes les informations confidentielles obtenues dans le cadre du présent marché et ne transmettront celles-ci à des tiers qu'après accord écrit et préalable de l'autre partie. Ils ne diffuseront ces informations confidentielles que parmi les préposés concernés par la mission. Ils garantissent que ces préposés seront dûment informés de leurs obligations de confidentialité et qu'ils les respecteront.

DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ D'ENABEL : Enabel est sensible à la protection de votre vie privée. Nous nous engageons à protéger et à traiter vos données à caractère personnel avec soin, transparence et dans le strict respect de la législation en matière de protection de la vie privée.

Voir aussi : <https://www.enabel.be/fr/content/declaration-de-confidentialite-denabel>

1.7 Obligations déontologiques

1.7.1. Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques peut aboutir à l'exclusion du candidat, du soumissionnaire ou de l'adjudicataire d'autres marchés publics pour Enabel.

1.7.2. Pendant la durée du marché, l'adjudicataire et son personnel respectent les droits de l'homme et s'engagent à ne pas heurter les usages politiques, culturels et religieux du pays bénéficiaire. Le soumissionnaire ou l'adjudicataire est tenu de respecter les normes fondamentales en matière de travail, convenues au plan international par l'Organisation Internationale du Travail (OIT), notamment les conventions sur la liberté syndicale et la négociation collective, sur l'élimination du travail forcé et obligatoire, sur l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession et sur l'abolition du travail des enfants.

1.7.3. Conformément à la Politique concernant l'exploitation et les abus sexuels de Enabel, l'adjudicataire et son personnel ont le devoir de faire montre d'un comportement irréprochable à l'égard des bénéficiaires des projets et de la population locale en général. Il leur convient de s'abstenir de tout acte qui pourrait être considéré comme une forme d'exploitation ou d'abus sexuels et de s'approprier des principes de base et des directives repris dans cette politique.

1.7.4. Toute tentative d'un candidat ou d'un soumissionnaire visant à se procurer des informations confidentielles, à procéder à des ententes illicites avec des concurrents ou à influencer le comité d'évaluation ou le pouvoir adjudicateur au cours de la procédure d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des offres et des candidatures entraîne le rejet de sa candidature ou de son offre.

1.7.5. De plus, afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit à l'adjudicataire d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux préposés du pouvoir adjudicateur concernés directement ou indirectement par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.

1.7.6. L'adjudicataire du marché s'engage à fournir au pouvoir adjudicateur, à sa demande, toutes les pièces justificatives relatives aux conditions d'exécution du contrat. Le pouvoir adjudicateur pourra procéder à tout contrôle, sur pièces et sur place, qu'il estimerait nécessaire pour réunir des éléments de preuve sur une présomption de frais commerciaux inhabituels. L'adjudicataire ayant payé des dépenses commerciales inhabituelles est

susceptible, selon la gravité des faits observés, de voir son contrat résilié ou d'être exclu de manière permanente.

1.7.7. Conformément à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels et la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption, les plaintes liées à des questions d'intégrité (fraude, corruption, exploitation ou abus sexuel ...) doivent être adressées au bureau d'intégrité via l'adresse <https://www.enabelintegrity.be>.

1.8 Droit applicable et tribunaux compétents

Le marché doit être exécuté et interprété conformément au droit belge.

Les parties s'engagent à remplir de bonne foi leurs engagements en vue d'assurer la bonne fin du marché.

En cas de litige ou de divergence d'opinion entre le pouvoir adjudicateur et l'adjudicataire, les parties se concerteront pour trouver une solution.

À défaut d'accord, les tribunaux de Bruxelles sont seuls compétents pour trouver une solution.

2 Objet et portée du marché

2.1 Nature du marché

Marché public de fournitures.

2.2 Objet du marché

Ce marché de fournitures consiste en l'acquisition, la livraison et l'installation des équipements médico-techniques en faveur des hôpitaux et centres de santé appuyés au Sud Ubangi et à la Tshopo, conformément aux conditions du présent CSC.

2.3 Lots⁹

Le marché est divisé en 5 lots formant chacun un tout indivisible. Le soumissionnaire peut introduire une offre pour un ou plusieurs lots. Une offre pour une partie d'un lot est irrecevable.

La description de chaque lot est reprise dans la partie 5 du présent CSC.

Les lots sont les suivants :

- Lot 1 : Equipement biomédical
- Lot 2 : Mobilier médical et instrumentation
- Lot 3 : Imagerie médicale
- Lot 4 : Mobilier de bureau
- Lot 5 : Equipement froid et laboratoire

Dans ses offres pour plusieurs lots, le soumissionnaire peut présenter des rabais ou propositions d'amélioration de son offre pour le cas où ces mêmes lots lui seraient attribués.

Le soumissionnaire indique dans ses offres pour plusieurs lots son **ordre de préférence** pour l'attribution de ces lots. *A défaut d'indication de cet ordre de préférence, le pouvoir adjudicateur attribuera les lots selon la combinaison la plus avantageuse pour lui.*

2.4 Postes

Chaque lot de ce marché est composé des postes repris dans le bordereau des prix.

Ces postes seront groupés et forment un seul lot indivisible. Il n'est pas possible de soumissionner pour un ou plusieurs postes de manière incomplète et le soumissionnaire est tenu de remettre prix pour tous les postes d'un même lot sous peine d'exclusion

2.5 Durée du marché¹⁰

Le marché débute pour chacun des lots à la notification de l'attribution et prend fin à la réception définitive.

⁹ Pour les marchés d'un montant égal ou supérieur à 135.000 € htva, le P.A. a l'obligation d'envisager l'allotissement du marché, sauf motivation dans le dossier du marché.

¹⁰ Ne pas confondre durée du marché et délai d'exécution.

2.6 Variantes ♣

Le soumissionnaire peut, à côté de son offre de base qui inclut la livraison jusqu'à Kinshasa, introduire une variante quant au lieu de livraison sur les sites d'installation de fournitures (cfr annexe dispatch équipements). Les autres services dus (installation, formation etc) seront à exécuter sur les sites de destinations finales pour l'offre de base ainsi que pour la variante

La répartition des items selon leur destination finale est reprise dans les annexes ainsi que sur le bordereau « variante ».

L'attention du soumissionnaire est attirée sur le fait qu'il ne s'agit pas d'un prix supplémentaire mais bien d'un deuxième formulaire d'offre et bordereaux des prix **qu'ils sont libres de soumettre ou non**, étant entendu que si la variante est retenue seulement les soumissionnaires ayant remis une variante seront pris en considération.

Il n'est pas autorisé de remettre uniquement une variante sans l'offre de base.

Les variantes libres seront prises en considération pour autant qu'elles présentent un avantage en termes économiques (comparaison avec la livraison via l'accord cadre fret aérien) et en termes de délai.

2.7 Option

Les options sont présentées dans une partie séparée de l'offre.

Le soumissionnaire est invité à remettre un prix (cf. paragraphe 6.4) livraison Kinshasa pour les équipements optionnels suivants :

Articles optionnels lot 1 :

- Echelle optométrique
- Ophtalmoscope
- Valises de verres

Articles optionnels lot 5 :

- Agitateur magnétique
- Appareil Westergreen 6 tubes
- Loupe binoculaire
- Portoir tubes thermomètre laboratoire

2.8 Quantité

Lorsque le pouvoir adjudicateur en démontre la nécessité, il peut recourir à un marché fractionné en une ou plusieurs tranches fermes et une ou plusieurs tranches conditionnelles. Bien que la conclusion du marché porte sur l'ensemble du marché, elle n'engage le pouvoir adjudicateur que pour les tranches fermes. L'exécution de chaque tranche conditionnelle est subordonnée à une décision du pouvoir adjudicateur portée à la connaissance de l'adjudicataire selon les modalités prévues dans les documents du marché initiaux. L'exécution de la tranche conditionnelle ne peut pas changer la nature globale du marché.

Les quantités présumées sont mentionnées dans le formulaire d'offre financière ([voir point](#)

[6.3](#)) du présent Cahier Spécial des Charges.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'effectuer des commandes additionnelles. Les prix unitaires qui seront mentionnés dans le bordereau joint à l'offre seront d'application.

Le pouvoir adjudicateur ne contracte aucune obligation d'acquérir les biens à concurrence des quantités estimées. Le fournisseur ne pourra pas invoquer le fait que les quantités données n'ont pas été atteintes pour réclamer des dommages-intérêts.

Le fournisseur doit être capable de fournir les quantités mentionnées dans le formulaire du présent CSC.

3 Objet et portée du marché

3.1 Mode de passation

Le présent marché est attribué, en application de 36 de la loi du 17 juin 2016, via une procédure ouverte.

3.2 Publication

3.2.1 Publicité officielle

Le présent marché fait l'objet d'une publication officielle au Bulletin des Adjudication et au Journal Officiel de l'Union Européenne.

3.2.2 Publications complémentaires

Le présent CSC est publié sur le site Web de Enabel (www.enabel.be).

L'avis de ce marché a été publié sur le site web de l'OCDE¹¹

3.3 Information

L'attribution de ce marché est coordonnée par Mme Laura JACOBS, Contract Support Manager. Aussi longtemps que court la procédure, tous les contacts entre le pouvoir adjudicateur et les soumissionnaires (éventuels) concernant le présent marché se font exclusivement via ce service / cette personne et il est interdit aux soumissionnaires (éventuels) d'entrer en contact avec le pouvoir adjudicateur d'une autre manière au sujet du présent marché, sauf disposition contraire dans le présent CSC.

Jusqu'au **10/04/2023** inclus, les candidats-soumissionnaires peuvent poser des questions concernant le CSC et le marché. Les questions seront posées par voie électronique à M. Yannick ZAGABE, yannick.zagabe@enabel.be en copiant procurement.cod@enabel.be et il y sera répondu au fur et à mesure de leur réception. L'aperçu complet des questions posées sera disponible à partir du **17/04/2023** à l'adresse ci-dessus.

Jusqu'à la notification de la décision d'attribution, il ne sera donné aucune information sur l'évolution de la procédure.

Les documents de marchés seront accessibles gratuitement à l'adresse internet suivante :

<https://www.enabel.be/fr/marches-publics/>

Le soumissionnaire est censé introduire son offre en ayant pris connaissance et en tenant compte des rectifications éventuelles concernant le CSC qui sont publiées sur le site web d'Enabel ou qui lui sont envoyées par courrier électronique. À cet effet, s'il a téléchargé le CSC sous forme électronique, il lui est vivement conseillé de transmettre ses coordonnées au gestionnaire de marchés publics mentionné ci-dessus et de se renseigner sur les éventuelles modifications ou informations complémentaires.

Le soumissionnaire est tenu de dénoncer immédiatement toute lacune, erreur ou omission dans les documents du marché qui rende impossible l'établissement de son prix ou la comparaison des offres, au plus tard dans un délai de 10 jours avant la date limite de réception des offres.

¹¹ Si le montant de l'estimation du marché est supérieur à 150.000 €.

3.4 Offre

3.4.1 Données à mentionner dans l'offre

L'attention des soumissionnaires est attirée sur les principes généraux édictés au titre 1 de la loi du 17 juin 2016 et qui sont applicables à la présente procédure de passation.

Le soumissionnaire est tenu d'utiliser le formulaire d'offre joint en annexe. A défaut d'utiliser ce formulaire, il supporte l'entière responsabilité de la parfaite concordance entre les documents qu'il a utilisés et le formulaire.

L'offre et les annexes jointes au formulaire d'offre sont rédigées en français.

Par le dépôt de son offre, le soumissionnaire renonce automatiquement à ses conditions générales ou particulières de vente, même si celles-ci sont mentionnées dans l'une ou l'autre annexe à son offre.

Le soumissionnaire indique clairement dans son offre quelle information est confidentielle et/ou se rapporte à des secrets techniques ou commerciaux et ne peut donc pas être divulguée par le pouvoir adjudicateur.

3.4.2 Durée de validité de l'offre

Les soumissionnaires restent liés par leur offre pendant un délai de 90 jours calendrier, à compter de la date limite de réception.

3.4.3 Détermination des prix

Tous les prix mentionnés dans le formulaire d'offre doivent être obligatoirement libellés en EURO.

Le présent marché est un marché à bordereau de prix, ce qui signifie que seul le prix unitaire est forfaitaire. Le prix à payer sera obtenu en appliquant les prix unitaires mentionné dans l'inventaire aux quantités réellement exécutées.

En application de l'article 37 de l'arrêté royal du 18 avril 2017, le pouvoir adjudicateur peut effectuer toutes les vérifications sur pièces comptables et tous contrôles sur place de l'exactitude des indications fournis dans le cadre de la vérification des prix.

3.4.4 Eléments inclus dans le prix

Le fournisseur est censé avoir inclus dans ses prix tant unitaires que globaux tous les frais et impositions généralement quelconques inhérents à l'exécution du marché, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée.

Sont notamment inclus dans les prix :

- 1° les emballages, sauf si ceux-ci restent la propriété du soumissionnaire, les frais de chargement, de transbordement et de déchargement intermédiaire, de transport, d'assurance et de dédouanement ;
- 2° le déchargement, le déballage et la mise en place au lieu de livraison, à condition que les documents du marché mentionnent le lieu exact de livraison et les moyens d'accès ;
- 3° la documentation relative à la fourniture et éventuellement exigée par le pouvoir adjudicateur ;
- 4° le montage et la mise en service sur les sites de destinations finales ;
- 5° la formation nécessaire à l'usage ;

6° le cas échéant, les mesures imposées par la législation en matière de sécurité et de santé des services ; travailleurs lors de l'exécution de leur travail ;

7° les droits de douane et d'accise ;

Tous les prix sont, DDP (Delivery Duty Paid) INCOTERMS 2020

Offre de base : transport jusque KINSHASA (adresse de référence : Représentation d'Enabel)

Variante : Voir dispatch.

3.4.5 Introduction des offres

Sans préjudice des variantes éventuelles, le soumissionnaire ne peut remettre qu'une seule offre par marché.

Le soumissionnaire introduit son offre de la manière suivante :

- Un exemplaire original de l'offre complète sera introduit sur papier. En plus, le soumissionnaire joindra à l'offre les copies demandées dans les directives pour l'établissement de l'offre (voir Partie ...). Le cas échéant, ces copies peuvent être introduites sous forme de un ou plusieurs fichiers au format .PDF sur Clé Usb.

Elle est introduite sous pli définitivement scellé, portant la mention : Offre – Ouverture des offres le **27/04/2023** A Madame Laura JACOBS.

Elle peut être introduite :

- a) par la poste (envoi normal ou recommandé)

Dans ce cas, le pli scellé est glissé dans une seconde enveloppe fermée adressée à :
Enabel

- b) par remise contre accusé de réception.

Le service est accessible, tous les jours ouvrables, pendant les heures de bureau : de <<9h. à 12h. et de 14 h. à 16 h.>> (voir adresse mentionnée au point Ouverture des offres).

A Madame Laura JACOBS

Agence Belge de Développement

Ambassade de Belgique, 133, Blvd du 30 Juin, C/Gombe

Kinshasa – République Démocratique du Congo

Les heures d'ouverture des bureaux : 09h00 à 12h00 et 14h00 à 16h00

Les offres transmises sous une autre façon ou à d'autres destinataires seront écartées de la procédure.

3.4.6 Modification ou retrait d'une offre déjà introduite

Lorsqu'un soumissionnaire souhaite modifier ou retirer une offre déjà envoyée ou introduite, ceci doit se dérouler conformément aux dispositions des articles 43 et 85 de l'arrêté royal du 18 avril 2017.

Afin de modifier ou de retirer une offre déjà envoyée ou introduite, une déclaration écrite est exigée, correctement signée par le soumissionnaire ou par son mandataire. L'objet et la portée des modifications doivent être mentionnés de façon précise. Le retrait doit être inconditionnel.

Le retrait peut également être communiqué par téléfax, ou via un moyen électronique, pour autant qu'il soit confirmé par lettre recommandée déposée à la poste ou contre accusé de réception au plus tard le jour avant la date limite de réception des offres.

Lorsque l'offre est introduite via e-tendering, la modification ou le retrait de l'offre se fait conformément à l'article 43, §2 de l'A.R. du 18 avril 2017.

Ainsi, les modifications à une offre qui interviennent après la signature du rapport de dépôt, ainsi que son retrait donnent lieu à l'envoi d'un nouveau rapport de dépôt qui doit être signé conformément au paragraphe 1er.

L'objet et la portée des modifications doivent être indiqués avec précision.

Le retrait doit être pur et simple.

Lorsque le rapport de dépôt dressé à la suite des modifications ou du retrait visés à l'alinéa 1er, n'est pas revêtu de la signature visée au paragraphe 1er, la modification ou le retrait est d'office entaché de nullité. Cette nullité ne porte que sur les modifications ou le retrait et non sur l'offre elle-même.

3.4.7 Ouverture des offres

Les offres doivent être en possession du pouvoir adjudicateur avant le **28/04/2023** à **10h00**. L'ouverture des offres est à huis clos.

La séance d'ouverture des offres se fera à l'adresse indiquée ci-dessus pour le dépôt des offres.

3.5 Sélection des soumissionnaires

3.5.1 Motifs exclusion

Les motifs d'exclusion obligatoires et facultatifs sont renseignés en annexe du présent cahier spécial des charges.

Par le dépôt de son offre accompagné du document unique de marché européen (DUME), le soumissionnaire déclare officiellement sur l'honneur :

1° qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion obligatoires ou facultatifs, qui doit ou peut entraîner son exclusion ;

2° qu'il répond aux critères de sélection qui ont été établis par le pouvoir adjudicateur dans le présent marché ;

Le soumissionnaire peut soit compléter le DUME joint en annexe, soit générer sa réponse sur le site : <https://ec.europa.eu/tools/espd/filter>

Le pouvoir adjudicateur demandera au soumissionnaire, si nécessaire, à tout moment de la procédure, de fournir tout ou partie des documents justificatifs, si cela est nécessaire pour assurer le bon déroulement de la procédure. Le soumissionnaire n'est pas tenu de présenter des documents justificatifs ou d'autres pièces justificatives lorsque et dans la mesure où le pouvoir adjudicateur a la possibilité d'obtenir directement les certificats ou les informations pertinentes en accédant à une base de données nationale gratuite dans un État membre.

A l'exception des motifs d'exclusion relatifs aux dettes fiscales et sociales, le soumissionnaire qui se trouve dans l'une des situations d'exclusion obligatoires ou facultatives peut prouver d'initiative qu'il a versé ou entrepris de verser une indemnité en réparation de tout préjudice causé par l'infraction pénale ou la faute, clarifié totalement les faits et circonstances en collaborant activement avec les autorités chargées de l'enquête et pris des mesures concrètes de nature technique et organisationnelle et en matière de personnel propres à prévenir une nouvelle infraction pénale ou une nouvelle faute.

Conflits d'intérêts-Tourniquet (Art. 51 A.R. 18/04/2017).

Sans préjudice des articles 6 et 69, alinéa 1er, 5°, de la loi, est considéré comme un conflit d'intérêts, toute situation dans laquelle une personne physique qui a travaillé pour un pouvoir adjudicateur comme collaborateur interne, dans un lien hiérarchique ou non, comme fonctionnaire concerné, officier public ou toute autre personne liée à un pouvoir adjudicateur de quelque manière que ce soit, intervient ultérieurement dans le cadre d'un marché public

passé par ce pouvoir adjudicateur et qu'un lien existe entre les précédentes activités que la personne susmentionnée a prestées pour le pouvoir adjudicateur et ses activités dans le cadre du marché.

L'application de la disposition visée supra est toutefois limitée à une période de deux ans qui suit la démission de ladite personne ou toute autre façon de mettre fin aux activités précédentes.

3.5.2 Critères de sélection

Le soumissionnaire est, en outre, tenu de démontrer à l'aide des documents demandés ci-dessous qu'il est suffisamment capable, tant du point de vue économique et financier que du point de vue technique, de mener à bien le présent marché public :

- a. Déclaration sur le chiffre d'affaires avec un minimum de 1.5 fois le montant de son offre par lot ;
- b. Liste de fournitures similaires exécutées au cours de cinq dernières années, au moins 3 marchés similaires doivent être renseignés et prouvés par des attestations ;
- c. Les curriculums vitae de minimum 3 techniciens qualifiés répondant au profil de référence repris dans les TdR.

Seules les offres des soumissionnaires qui satisfont aux critères de sélection sont prises en considération pour participer à la comparaison des offres sur la base des critères d'attribution repris ci-dessous, dans la mesure où ces offres sont régulières.

3.5.3 Modalités d'examen des offres et régularité des offres

Avant de procéder à l'évaluation et à la comparaison des offres, le pouvoir adjudicateur examine leur régularité.

Les documents suivants doivent être remis :

- a. Autorisation du fabricant ou certificat d'authenticité dûment signé par le fabricant
- b. Un document reprenant le délai d'exécution pour chaque phase
- c. Déclaration relative à la garantie et service après-vente ;
- d. Les fiches techniques et certificat d'origine
- e. Les certificats de marquage CE des dispositifs médicaux selon les directives 93/42 ou le règlement 2017/745 du 5 mai 2017.

Les offres doivent être établies de manière telle que le pouvoir adjudicateur puisse faire son choix sans entrer en négociation avec le soumissionnaire. Pour cette raison, et afin de pouvoir juger les offres sur pied d'égalité, il est fondamental que les offres soient entièrement conformes aux dispositions du CSC, tant au plan formel que matériel.

Les offres substantiellement irrégulières sont exclues.

Constitue une irrégularité substantielle celle qui est de nature à donner un avantage discriminatoire au soumissionnaire, à entraîner une distorsion de concurrence, à empêcher l'évaluation de l'offre du soumissionnaire ou la comparaison de celle-ci aux autres offres, ou à rendre inexistant, incomplet ou incertain l'engagement du soumissionnaire à exécuter le marché dans les conditions prévues.

Sont réputées substantielles notamment les irrégularités suivantes :

1° le non-respect du droit environnemental, social ou du travail, pour autant que ce non-respect soit sanctionné pénalement ;

2° le non-respect des exigences visées aux articles 38, 42, 43, § 1er, 44, 48, § 2, alinéa 1er, 54, § 2, 55, 83 et 92 de l'AR du 18 avril 2017 et par l'article 14 de la loi, pour autant qu'ils contiennent des obligations à l'égard des soumissionnaires;

3° le non-respect des exigences minimales et des exigences qui sont indiquées comme substantielles dans les documents du marché ;

4° les offres qui ne comportent pas de signature manuscrite originale sur le formulaire d'offre

Le Pouvoir Adjudicateur déclare également nulle l'offre qui est affectée de plusieurs irrégularités non substantielles qui, du fait de leur cumul ou de leur combinaison, sont de nature à avoir les mêmes effets que décrits ci-dessus (conformément à l'article 76 de l'AR du 18 avril 2017).

3.5.4 Critères d'attribution ♣

Le pouvoir adjudicateur choisira l'offre régulière qu'il juge économiquement la plus avantageuse en tenant compte du prix.

3.5.4.1 Cotation finale

N/A

3.5.4.2 Attribution du marché

Les lots du marché seront attribués aux soumissionnaires qui ont remis l'offre régulière économiquement la plus avantageuse.

Il faut néanmoins remarquer que, conformément à l'art. 85 de la loi du 17 juin 2016, il n'existe aucune obligation pour le pouvoir adjudicateur d'attribuer le marché.

Le pouvoir adjudicateur peut soit renoncer à passer le marché, soit refaire la procédure, au besoin suivant un autre mode.

Le pouvoir adjudicateur se réserve aussi le droit de n'attribuer que certain(s) lot(s) et de décider que les autres lots feront l'objet d'un ou de plusieurs nouveaux marchés, au besoin suivant une autre procédure de passation en application de l'art. 58 §1, 3ième paragraphe.>>

3.5.5 Conclusion du contrat

Conformément à l'art. 88 de l'A.R. du 18 avril 2017, le marché a lieu par la notification au soumissionnaire choisi de l'approbation de son offre.

La notification est effectuée par les plateformes électroniques, par courrier électronique ou par fax et, le même jour, par envoi recommandé.

Le contrat intégral consiste dès lors en un marché attribué par Enabel au soumissionnaire choisi conformément au :

- Le présent CSC et ses annexes ;
- L'offre approuvée de l'adjudicataire et toutes ses annexes ;
- La lettre recommandée portant notification de la décision d'attribution ;
- Le cas échéant, les documents éventuels ultérieurs, acceptés et signés par les deux parties.

Dans un objectif de transparence, Enabel s'engage à publier annuellement une liste des attributaires de ses marchés. Par l'introduction de son offre, l'adjudicataire du marché se déclare d'accord avec la publication du titre du contrat, la nature et l'objet du contrat, son nom et localité, ainsi que le montant du contrat.

4 Dispositions contractuelles particulières

Le présent chapitre de ce CSC contient les clauses particulières applicables au présent marché public par dérogation aux 'Règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics' de l'AR du 14 janvier 2013, ci-après 'RGE' ou qui complètent ou précisent celui-ci. Les articles indiqués ci-dessus (entre parenthèses) renvoient aux articles des RGE. En l'absence d'indication, les dispositions pertinentes des RGE sont intégralement d'application.

Dans ce CSC, il est dérogé à l'article 26 RGE.

4.1 Fonctionnaire dirigeant (art. 11)

Le fonctionnaire dirigeant est M. Jean François BUSOGORO Intervention Manager Santé, Tél : +243 994756138 ou +243812613466, courriel : jean-francois.busogoro@enabel.be.

Une fois le marché conclu, le fonctionnaire dirigeant est l'interlocuteur principal du fournisseur. Toute la correspondance et toutes les questions concernant l'exécution du marché lui seront adressées, sauf mention contraire expresse dans ce CSC.

Le fonctionnaire dirigeant est responsable du suivi de l'exécution du marché.

Le fonctionnaire dirigeant a pleine compétence pour ce qui concerne le suivi de l'exécution du marché, y compris la délivrance d'ordres de service, l'établissement de procès-verbaux et d'états des lieux, l'approbation des services, des états d'avancements et des décomptes. Il peut ordonner toutes les modifications au marché qui se rapportent à son objet et qui restent dans ses limites.

Ne font toutefois pas partie de sa compétence : la signature d'avenants ainsi que toute autre décision ou accord impliquant une dérogation aux clauses et conditions essentielles du marché. Pour de telles décisions, le pouvoir adjudicateur est représenté comme stipulé au point Le pouvoir adjudicateur.

Le fonctionnaire dirigeant n'est en aucun cas habilité à modifier les modalités (p. ex., délais d'exécution, ...) du contrat, même si l'impact financier devait être nul ou négatif. Tout engagement, modification ou accord dérogeant aux conditions stipulées dans le CSC et qui n'a pas été notifié par le pouvoir adjudicateur doit être considéré comme nul.

4.2 Sous-traitants (art. 12 à 15)

Lorsque l'adjudicataire recrute un sous-traitant pour mener des activités de traitement spécifiques pour le compte du pouvoir adjudicateur, les mêmes obligations en matière de protection des données que celles à charge de l'adjudicataire sont imposées à ce sous-traitant par contrat ou tout autre acte juridique.

De la même manière, l'adjudicataire respectera et fera respecter par ses sous-traitants, les dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (Règlement Général relatif à la Protection des données, ci-après RGPD). Un audit éventuel des traitements opérés pourrait être réalisé par le pouvoir adjudicateur en vue de valider sa conformité à cette législation.

4.3 Confidentialité (art. 18)

Les connaissances et renseignements recueillis par l'Adjudicataire, en ce compris par toutes les personnes en charge de la mission ainsi que par toutes autres personnes intervenant, dans

le cadre du présent marché sont strictement confidentiels.

En aucun cas les informations recueillies, peu importe leur origine et leur nature, ne pourront être transmis à des tiers sous quelque forme que ce soit.

Toutes les parties intervenant directement ou indirectement sont donc tenues au devoir de discrétion.

Conformément à l'article 18 de l'A.R. du 14 /01/2013 relatif aux règles générales d'exécution des marchés publics, le Soumissionnaire ou l'Adjudicataire s'engage à considérer et à traiter de manière strictement confidentiels, toutes informations, tous faits, tous documents et/ou toutes données, quels qu'en soient la nature et le support, qui lui auront été communiqués, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, ou auxquels il aura accès, directement ou indirectement, dans le cadre ou à l'occasion du présent marché. Les informations confidentielles couvrent notamment, sans que cette liste soit limitative, l'existence même du présent marché.

A ce titre, il s'engage notamment :

- à respecter et à faire respecter la stricte confidentialité de ces éléments, et à prendre toutes précautions utiles afin d'en préserver le secret (ces précautions ne pouvant en aucun cas être inférieures à celles prises par le Soumissionnaire pour la protection de ses propres informations confidentielles) ;
- à ne consulter, utiliser et/ou exploiter, directement ou indirectement, l'ensemble des éléments précités que dans la mesure strictement nécessaire à la préparation et, le cas échéant, à l'exécution du présent marché (en ayant notamment égard aux dispositions législatives en matière de protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel) ;
- à ne pas reproduire, distribuer, divulguer, transmettre ou autrement mettre à disposition de tiers les éléments précités, en totalité ou en partie, et sous quelque forme que ce soit, à moins d'avoir obtenu l'accord préalable et écrit du Pouvoir Adjudicateur ;
- à restituer, à première demande du Pouvoir Adjudicateur, les éléments précités ;
- d'une manière générale, à ne pas divulguer directement ou indirectement aux tiers, que ce soit à titre publicitaire ou à n'importe quel autre titre, l'existence et/ou le contenu du présent marché, ni le fait que le Soumissionnaire ou l'Adjudicataire exécute celui-ci pour le Pouvoir Adjudicateur, ni, le cas échéant, les résultats obtenus dans ce cadre, à moins d'avoir obtenu l'accord préalable et écrit du Pouvoir Adjudicateur. »

4.4 Protection des données personnelles

4.4.1 Traitement des données personnelles par le pouvoir adjudicateur

L'adjudicateur s'engage à traiter les données à caractères personnel qui lui seront communiquées en réponse à cet appel d'offre avec le plus grand soin, conformément à la législation sur la protection des données personnelles (le Règlement général sur la protection des données, RGPD). Dans les cas où la loi belge du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel contient des exigences plus strictes, l'adjudicateur agira conformément à cette législation.

4.4.2 Traitement des données personnelles par l'adjudicataire

Si durant l'exécution du marché, l'adjudicataire traite des données à caractère personnel du pouvoir adjudicateur exclusivement au nom et pour le compte du pouvoir adjudicateur, dans le seul but d'effectuer les prestations conformément aux dispositions du cahier des charges ou en exécution d'une obligation légale, les dispositions suivantes sont d'application.

Pour tout traitement de données personnelles effectué en relation avec ce marché, l'adjudicataire est tenu de se conformer au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après "RGPD") ainsi qu'à la loi belge du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il se conformera strictement aux obligations du RGPD pour tout traitement de données personnelles effectué en lien avec ce marché.

Les données à caractère personnel qui seront traitées sont confidentielles. L'adjudicataire limitera dès lors l'accès aux données au personnel strictement nécessaires à l'exécution, à la gestion et au suivi du marché.

Dans le cadre de l'exécution du marché, le pouvoir adjudicateur déterminera les finalités et les moyens du traitement des données à caractère personnel. Dans ce cas, le pouvoir adjudicateur sera responsable du traitement et l'adjudicataire sera son sous-traitant, au sens de l'article 28 du RGPD.

L'exécution de traitements en sous-traitance doit être régie par un contrat ou un acte juridique qui lie le sous-traitant au responsable du traitement et qui prévoit notamment que le sous-traitant n'agit que sur instruction du responsable du traitement et que les obligations de confidentialité et de sécurité concernant le traitement des données à caractère personnel incombent également au sous-traitant (Article 28 §3 du RGPD).

A cette fin, le soumissionnaire doit à la fois compléter, signer et renvoyer au pouvoir adjudicateur l'accord de sous-traitance repris en annexe [X] . La complétion et signature de cette annexe est donc une condition de régularité de l'offre

4.5 Droits intellectuels (art. 19 à 23)

Le pouvoir adjudicateur acquiert les droits de propriété intellectuelle nés, mis au point ou utilisés à l'occasion de l'exécution du marché.

4.6 Cautionnement (art.25 à 33)

Le cautionnement est fixé à 5% du montant total, hors TVA, du marché. Le montant ainsi obtenu est arrondi à la dizaine d'euro supérieure.

Le cautionnement peut être constitué conformément aux dispositions légales et réglementaires, soit en numéraire, ou en fonds publics, soit sous forme de cautionnement collectif.

Le cautionnement peut également être constitué par une garantie accordée par un établissement de crédit satisfaisant au prescrit de la législation relative au statut et au contrôle des établissements de crédit ou par une entreprise d'assurances satisfaisant au

prescrit de la législation relative au contrôle des entreprises d'assurances et agréée pour la branche 15 (caution).

Par dérogation à l'article 26, le cautionnement peut être établi via un établissement dont le siège social se situe dans un des pays de destination des services. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non la constitution du cautionnement via cet établissement. L'adjudicataire mentionnera le nom et l'adresse de cet établissement dans l'offre.

La dérogation est motivée pour laisser l'opportunité aux éventuels soumissionnaires locaux d'introduire offre. Cette mesure est rendue indispensable par les exigences particulières du marché.

L'adjudicataire doit, dans les trente jours calendrier suivant le jour de la conclusion du marché, justifier la constitution du cautionnement par lui-même ou par un tiers, de l'une des façons suivantes :

1° lorsqu'il s'agit de numéraire, par le virement du montant au numéro de compte bpost banque de la Caisse des Dépôts et Consignations Complétez le plus précisément possible le formulaire suivant : https://finances.belgium.be/sites/default/files/01_marche_public.pdf

(PDF, 1.34 Mo), et renvoyez-le à l'adresse e-mail info.cdcdck@minfin.fed.be

2° lorsqu'il s'agit de fonds publics, par le dépôt de ceux-ci entre les mains du caissier de l'Etat au siège de la Banque nationale à Bruxelles ou dans l'une de ses agences en province, pour compte de la Caisse des Dépôts et Consignations, ou d'un organisme public remplissant une fonction similaire

3° lorsqu'il s'agit d'un cautionnement collectif, par le dépôt par une société exerçant légalement cette activité, d'un acte de caution solidaire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ou d'un organisme public remplissant une fonction similaire

4° lorsqu'il s'agit d'une garantie, par l'acte d'engagement de l'établissement de crédit ou de l'entreprise d'assurances.

Cette justification se donne, selon le cas, par la production au pouvoir adjudicateur :

- 1° soit du récépissé de dépôt de la Caisse des Dépôts et Consignations ou d'un organisme public remplissant une fonction similaire ;
- 2° soit d'un avis de débit remis par l'établissement de crédit ou l'entreprise d'assurances ;
- 3° soit de la reconnaissance de dépôt délivrée par le caissier de l'Etat ou par un organisme public remplissant une fonction similaire ;
- 4° soit de l'original de l'acte de caution solidaire visé par la Caisse des Dépôts et Consignations ou par un organisme public remplissant une fonction similaire ;
- 5° soit de l'original de l'acte d'engagement établi par l'établissement de crédit ou l'entreprise d'assurances accordant une garantie.

Ces documents, signés par le déposant, indiquent au profit de qui le cautionnement est constitué, son affectation précise par l'indication sommaire de l'objet du marché et de la référence des documents du marché, ainsi que le nom, le prénom et l'adresse complète de l'adjudicataire et éventuellement, du tiers qui a effectué le dépôt pour compte, avec la mention "bailleur de fonds" ou "mandataire", suivant le cas.

Le délai de trente jours calendrier visé ci-avant est suspendu pendant la période de fermeture de l'entreprise de l'adjudicataire pour les jours de vacances annuelles payés et les jours de repos

compensatoires prévus par voie réglementaire ou dans une convention collective de travail rendue obligatoire.

La preuve de la constitution du cautionnement doit être envoyée à l'adresse qui sera mentionnée dans la notification de la conclusion du marché.

La demande de l'adjudicataire de procéder à la réception :

- 1° en cas de réception provisoire : tient lieu de demande de libération de la première moitié du cautionnement
- 2° en cas de réception définitive : tient lieu de demande de libération de la seconde moitié du cautionnement, ou, si une réception provisoire n'est pas prévue, de demande de libération de la totalité de celui-ci.

4.7 Conformité de l'exécution (art. 34)

Les travaux, fournitures et services doivent être conformes sous tous les rapports aux documents du marché. Même en l'absence de spécifications techniques mentionnées dans les documents du marché, ils répondent en tous points aux règles de l'art.

4.8 Modifications du marché (art. 37 à 38/19)

4.8.1 Remplacement de l'adjudicataire (art. 38/3)

Pour autant qu'il remplisse les critères de sélection ainsi que les critères d'exclusions repris dans le présent document, un nouvel adjudicataire peut remplacer l'adjudicataire avec qui le marché initial a été conclu dans les cas autres que ceux prévus à l'art. 38/3 des RGE.

L'adjudicataire introduit sa demande le plus rapidement possible par envoi recommandé, en précisant les raisons de ce remplacement, et en fournissant un inventaire détaillé de l'état des fournitures et services déjà exécutées déjà faites, les coordonnées relatives au nouvel adjudicataire, ainsi que les documents et certificats auxquels le pouvoir adjudicateur n'a pas accès gratuitement.

Le remplacement fera l'objet d'un avenant daté et signé par les trois parties. L'adjudicataire initial reste responsable vis à vis du pouvoir adjudicateur pour l'exécution de la partie restante du marché.

4.8.2 Révision des prix (art. 38/7)

Pour le présent marché, aucune révision des prix n'est possible.

4.8.3 Indemnités suite aux suspensions ordonnées par l'adjudicateur durant l'exécution (art. 38/12)

L'adjudicateur se réserve le droit de suspendre l'exécution du marché pendant une période donnée, notamment lorsqu'il estime que le marché ne peut pas être exécuté sans inconvénient à ce moment-là.

Le délai d'exécution est prolongé à concurrence du retard occasionné par cette suspension, pour autant que le délai contractuel ne soit pas expiré. Lorsque ce délai est expiré, une remise d'amende pour retard d'exécution sera consentie.

Lorsque les prestations sont suspendues, sur la base de la présente clause, l'adjudicataire est tenu de prendre, à ses frais, toutes les précautions nécessaires pour préserver les prestations déjà exécutées et les matériaux, des dégradations pouvant provenir de conditions météorologiques défavorables, de vol ou d'autres actes de malveillance.

L'adjudicataire a droit à des dommages et intérêts pour les suspensions ordonnées par

l'adjudicateur lorsque :

- la suspension dépasse au total un vingtième du délai d'exécution et au moins dix jours ouvrables ou quinze jours de calendrier, selon que le délai d'exécution est exprimé en jours ouvrables ou en jours de calendrier;
- la suspension n'est pas due à des conditions météorologiques défavorables ;
- la suspension a lieu endéans le délai d'exécution du marché.

Dans les trente jours de leur survenance ou de la date à laquelle l'adjudicataire ou le pouvoir adjudicateur aurait normalement dû en avoir connaissance, l'adjudicataire dénonce les faits ou les circonstances de manière succincte au pouvoir adjudicateur et décrit de manière précise leur sur le déroulement et le coût du marché.

4.8.4 Circonstances imprévisibles

L'adjudicataire n'a droit en principe à aucune modification des conditions contractuelles pour des circonstances quelconques auxquelles le pouvoir adjudicateur est resté étranger.

Une décision de l'Etat belge de suspendre la coopération avec le pays partenaire est considérée être des circonstances imprévisibles au sens du présent article. En cas de rupture ou de cessation des activités par l'Etat belge qui implique donc le financement de ce marché, Enabel mettra en œuvre les moyens raisonnables pour convenir d'un montant maximum d'indemnisation.

4.9 Réception technique préalable (art. 41-42)

Les produits ne peuvent être mis en œuvre s'ils n'ont été, au préalable, réceptionnés par le fonctionnaire dirigeant ou son délégué.

Les produits qui, à un stade déterminé, ne satisfont pas aux vérifications imposées, sont déclarés ne pas se trouver en état de réception technique. A la demande de l'adjudicataire, le pouvoir adjudicateur vérifie conformément aux documents du marché si les produits présentent les qualités requises ou, à tout le moins, sont conformes aux règles de l'art et satisfont aux conditions du marché. Si les vérifications opérées comportent la destruction de certains produits, ceux-ci sont remplacés à ses frais par l'adjudicataire. Les documents du marché indiquent la quantité des produits qui seront détruits.

Lorsque le pouvoir adjudicateur constate que le produit présenté n'est pas dans les conditions requises pour être examiné, la demande de l'adjudicataire est considérée comme non avenue. Une nouvelle demande est introduite lorsque le produit se trouve prêt pour la réception.

4.10 Modalités d'exécution (art. 115 es)

4.10.1 Délais et clauses (art. 116)

Les fournitures doivent être exécutées dans un délai de :

- Lot 1, lot 3 et Lot 5 : **120** jours calendrier
- Lot 2 et lot 4 : **90** jours de calendrier

à compter du jour qui suit celui où le fournisseur a reçu la notification de la conclusion du marché pour la phase 1 livraison à Kinshasa) et de **30 jours** calendrier pour la phase 2 (installation et formation sur site) . Les jours de fermeture de l'entreprise du fournisseur pour les vacances annuelles ne sont pas inclus dans le calcul.

Le bon de commande est adressé au fournisseur soit par envoi recommandé soit par fax, soit par tout autre moyen permettant de déterminer la date d'envoi de manière certaine.

Les échanges de correspondance subséquents relatifs au bon de commande (et à la livraison) suivent les mêmes règles que celles prévues pour l'envoi du bon de commande chaque fois qu'une partie désire se ménager la preuve de son intervention.

En cas de réception du bon de commande postérieure au délai de deux jours ouvrables, le délai de livraison peut être prolongé au prorata du retard constaté pour la réception du bon de commande, à la demande écrite et justifiée du fournisseur. Si le service qui a fait la commande, après avoir examiné la demande écrite du fournisseur, l'estime fondée ou partiellement fondée, il lui communique par écrit quelle prolongation de délai est acceptée.

En cas de libellé manifestement incorrect ou incomplet du bon de commande empêchant toute exécution de la commande, le fournisseur en avise immédiatement par écrit le service commandeur afin qu'une solution soit trouvée pour permettre l'exécution normale de la commande. Si nécessaire, le fournisseur sollicite une prolongation du délai de livraison dans les mêmes conditions que celles prévues en cas de réception tardive du bon de commande.

En tout état de cause, les réclamations relatives au bon de commande ne sont plus recevables si elles ne sont pas introduites dans les 15 jours (*) de calendrier à compter à partir du premier jour qui suit celui où le fournisseur a reçu le bon de commande.

4.10.2 Quantités à fournir (art. 117)

Le marché ne contient pas de quantités minimales.

À titre purement indicatif, les quantités présumées, qui portent sur toute la durée du marché, sont représentées ci-dessous. Le fournisseur doit donc être en mesure de fournir ces quantités pour la période couvrant la durée du marché.

Seule la première commande (ou le premier ordre) est fixe.

Au cours du marché et en fonction de l'évolution de ses besoins, le pouvoir adjudicateur pourra s'engager pour des ordres supplémentaires. Cet engagement se fera par lettre recommandée et portera chaque fois au moins sur les quantités susmentionnées.

4.10.3 Lieu où les services doivent être exécutés et formalités (art. 149)

Les fournitures seront livrées à l'adresse suivante :

- Offre de base

Phase 1 : Livraison à Kinshasa (adresse à déterminer lors de l'attribution)

Phase 2 : Sites d'installations finaux (cf Annexe n°2 à ce CSC)

- Variante

N°	Province	Hôpital	Adresse Physique
1	Sud Ubangi	HGR Gemena	N°1, Avenue Mobutu, C/Labo, Gemena
		HGR Budjala	Avenue Sungu, Quartier MUNUNKA, q/ Bakongo, cité de Budjala
		HGR Bwamanda	Avenue Mobutu, Mission Catholique de Bwamanda
		HGR Tandala	Mission Protestante de Tandala

2	Tshopo	HGR de Kabondo	N°4, Avenue de l'ISP, q/ Artisanal, c/ Kabondo, Kisangani
		HGR de Lubunga	N° 147, Boulevard HASSAN II, q/Buta, c/ Lubunga, Kisangani
		HGR d'Isangi	q/ Plateau, territoire d'Isangi
		HGR de Makiso	245/15, Avenue Munyororo, q/Plateau médical, c/ Makiso, Kisangani
		HGR Prince ALWALEED	215, Avenue Munyororo, q/Plateau médical, c/ Makiso, Kisangani
		Maternité Luholo	q/ Plateau, territoire d'Isangi
		Maternité Yahombebe	q/ Plateau, territoire d'Isangi
		Maternité Kilanga	245/15, Avenue Munyororo, q/Plateau médical, c/ Makiso, Kisangani

4.10.4 Emballages (art.119)

Les emballages restent acquis au pouvoir adjudicateur, sans que le fournisseur puisse prétendre à aucune indemnité de ce chef.

4.10.5 Vérification de la livraison (art. 120)

Le fournisseur fournit exclusivement des biens qui sont exempts de tout vice apparent et/ou caché et qui correspondent strictement à la commande (en nature, quantité, qualité...) et, le cas échéant, aux prescriptions des documents associés ainsi qu'aux réglementations applicables, aux règles de l'art et aux bonnes pratiques, à l'état de la technique, aux plus hautes exigences normales d'utilisation, de fiabilité et de longévité, et à la destination que le pouvoir adjudicateur compte en faire et que le fournisseur connaît ou devrait à tout le moins connaître.

L'acceptation (réception provisoire) n'a lieu qu'après vérification complète par le pouvoir adjudicateur du caractère conforme des biens et services livrés. Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification de trente jours à compter de la date de livraison. Ce délai prend cours le lendemain de l'arrivée des fournitures à destination, pour autant que le pouvoir adjudicateur soit en possession du bordereau ou de la facture.

La signature apposée par le pouvoir adjudicateur (un membre du personnel du pouvoir adjudicateur), notamment dans des appareils électroniques de réception, lors de la livraison du matériel, vaut par conséquent simple prise de possession et ne signifie pas l'acceptation de celui-ci.

L'acceptation faite dans les locaux du pouvoir adjudicateur ou, le cas échéant, sur site vaut réception provisoire complète.

L'acceptation implique le transfert de la propriété et des risques de dommage ou de perte.

En cas de refus entier ou partiel d'une livraison, le fournisseur est tenu de reprendre, à ses frais et risques, les produits refusés. Le pouvoir adjudicateur peut soit demander au fournisseur de fournir des marchandises conformes dans les plus brefs délais, soit résilier la commande et s'approvisionner auprès d'un autre fournisseur.

4.10.6 Responsabilité du fournisseurs (art. 122)

Le fournisseur est responsable de ses fournitures jusqu'au moment où les formalités de vérification et de notification dont il est question à l'article 120 sont effectuées, sauf si les pertes ou avaries survenant dans les dépôts du destinataire sont dues à des faits ou circonstances visés aux articles 54 et 56.

Par ailleurs, le fournisseur garantit le pouvoir adjudicateur des dommages et intérêts dont celui-ci est redevable à des tiers du fait du retard dans l'exécution du marché ou de la défaillance du fournisseur.

4.11 Tolérance zéro exploitation et abus sexuels

En application de sa Politique concernant l'exploitation et les abus sexuels de juin 2019, Enabel applique une tolérance zéro en ce qui concerne l'ensemble des conduites fautives ayant une incidence sur la crédibilité professionnelle du soumissionnaire.

4.12 Moyens d'action du Pouvoir Adjudicateur (art. 44-51 et 123-126)

Le défaut du prestataire de services ne s'apprécie pas uniquement par rapport aux services mêmes, mais également par rapport à l'ensemble de ses obligations.

Afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au prestataire de services d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux préposés du pouvoir adjudicateur concernés directement ou indirectement par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.

En cas d'infraction, le pouvoir adjudicateur pourra infliger au prestataire de services une pénalité forfaitaire par infraction allant jusqu'au triple du montant obtenu par la somme des valeurs (estimées) de l'avantage offert au préposé et de l'avantage que l'adjudicataire espérait obtenir en offrant l'avantage au préposé. Le pouvoir adjudicateur jugera souverainement de l'application de cette pénalité et de sa hauteur.

Cette clause ne fait pas préjudice à l'application éventuelle des autres mesures d'office prévues au RGE, notamment la résiliation unilatérale du marché et/ou l'exclusion des marchés du pouvoir adjudicateur pour une durée déterminée.

4.12.1 Défaut d'exécution (art. 44)

§1 L'adjudicataire est considéré en défaut d'exécution du marché :

1° lorsque les prestations ne sont pas exécutées dans les conditions définies par les documents du marché ;

2° à tout moment, lorsque les prestations ne sont pas poursuivies de telle manière qu'elles puissent être entièrement terminées aux dates fixées ;

3° lorsqu'il ne suit pas les ordres écrits, valablement donnés par le pouvoir adjudicateur.

§ 2 Tous les manquements aux clauses du marché, y compris la non-observation des ordres du pouvoir adjudicateur, sont constatés par un procès-verbal dont une copie est transmise immédiatement à l'adjudicataire par lettre recommandée.

L'adjudicataire est tenu de réparer sans délai ses manquements. Il peut faire valoir ses moyens de défense par lettre recommandée adressée au pouvoir adjudicateur dans les quinze jours suivant le jour déterminé par la date de l'envoi du procès-verbal. Son silence est considéré, après ce délai,

comme une reconnaissance des faits constatés.

§ 3 Les manquements constatés à sa charge rendent l'adjudicataire passible d'une ou de plusieurs des mesures prévues aux articles 45 à 49, 154 et 155.

4.12.2 Amendes pour retard (art. 46 et 123)

Les amendes pour retard sont indépendantes des pénalités prévues à l'article 45. Elles sont dues, sans mise en demeure, par la seule expiration du délai d'exécution sans intervention d'un procès-verbal et appliquées de plein droit pour la totalité des jours de retard.

Nonobstant l'application des amendes pour retard, l'adjudicataire reste garant vis-à-vis du pouvoir adjudicateur des dommages et intérêts dont celui-ci est, le cas échéant, redevable à des tiers du fait du retard dans l'exécution du marché.

4.12.3 Mesures d'office (art. 47 et 124)

§ 1 Lorsque, à l'expiration du délai indiqué à l'article 44, § 2, pour faire valoir ses moyens de défense, l'adjudicataire est resté inactif ou a présenté des moyens jugés non justifiés par le pouvoir adjudicateur, celui-ci peut recourir aux mesures d'office décrites au paragraphe 2.

Le pouvoir adjudicateur peut toutefois recourir aux mesures d'office sans attendre l'expiration du délai indiqué à l'article 44, § 2, lorsqu'au préalable, l'adjudicataire a expressément reconnu les manquements constatés.

§ 2 Les mesures d'office sont :

1° la résiliation unilatérale du marché. Dans ce cas, la totalité du cautionnement ou, à défaut de constitution, un montant équivalent, est acquise de plein droit au pouvoir adjudicateur à titre de dommages et intérêts forfaitaires. Cette mesure exclut l'application de toute amende du chef de retard d'exécution pour la partie résiliée ;

2° l'exécution en régie de tout ou partie du marché non exécuté ;

3° la conclusion d'un ou de plusieurs marchés pour compte avec un ou plusieurs tiers pour tout ou partie du marché restant à exécuter.

Les mesures prévues à l'alinéa 1er, 2° et 3°, sont appliquées aux frais, risques et périls de l'adjudicataire défaillant. Toutefois, les amendes et pénalités qui sont appliquées lors de l'exécution d'un marché pour compte sont à charge du nouvel adjudicataire.

4.13 Fin du marché

4.13.1 Réception des produits fournis (art. 64-65 et 128)

Les livraisons ne peuvent pas avoir lieu avant que le pouvoir adjudicateur ait accepté les marchandises mises en réception. L'identité du fonctionnaire dirigeant qui exécutera la réception, sera mentionnée dans la notification d'attribution du marché si son nom ne figure pas déjà dans les documents du marché.

Réception provisoire

A l'expiration du délai de trente jours prévus à l'article 120, alinéa 2, il est selon le cas dressé un procès-verbal de réception provisoire ou de refus de réception.

Il sera procédé à une réception complète au lieu de livraison sans réception partielle au lieu de production :

La réception provisoire s'effectue complètement au lieu de livraison. Pour examiner et tester les fournitures ainsi que pour notifier sa décision d'acceptation ou de refus, le pouvoir adjudicateur

dispose d'un délai de trente jours.

Le délai prend cours le lendemain du jour d'arrivée des fournitures au lieu de livraison, pour autant que le pouvoir adjudicateur soit mis en possession du bordereau ou de la facture. Il comprend le délai de trente jours prévus à l'article 120.

4.13.2 Transfert de propriété (art. 132)

Le pouvoir adjudicateur devient de plein droit propriétaire des fournitures dès qu'elles sont admises en compte pour le paiement conformément à l'article 127 des RGE.

4.13.3 Délai de garantie (art. 134)

Le délai de garantie prend cours à la date à laquelle la réception provisoire est accordée. Celui-ci est de :

- **Deux ans** pour le lot 1, le lot 3 et le lot 5
- **Un an** pour le lot 2 et lot 4.

4.13.4 Réception définitive (art. 135)

La réception définitive a lieu à l'expiration du délai de garantie. Elle est implicite lorsque la fourniture n'a pas donné lieu à réclamation pendant ce délai.

Lorsque la fourniture a donné lieu à réclamation pendant le délai de garantie, un procès-verbal de réception ou de refus de réception définitive est établi dans les quinze jours précédant l'expiration dudit délai.

4.13.5 Facturation et paiement des services (art. 66 à 72 -127)

L'adjudicataire envoie les factures (en un seul exemplaire) et le procès-verbal de réception du marché (exemplaire original) à l'adresse suivante :

– Autorisés par :

Mr. Jean-François BUSOGORO
Intervention Manager
Enabel, Agence belge de Développement,
Immeuble Hasson & Frères Boulevard Mobutu
c/Makiso, Kisangani, RD Congo

– Effectués par :

Mr Sébastien LECOMTE
Enabel, Agence belge de développement
RAFI
Concession INRB, c/Gombe
Kinshasa, RD Congo

Seules les livraisons exécutées de manière correcte pourront être facturés.

Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification de trente jours à compter de la date de la fin des fournitures, constatée conformément aux modalités fixées dans les documents du marché, pour procéder aux formalités de réception technique et de réception provisoire et en notifier le résultat au fournisseur.

Le paiement du montant dû au fournisseur doit intervenir dans le délai de paiement de trente jours à compter de l'échéance du délai de vérification ou à compter du lendemain du dernier jour du délai de vérification si ce délai est inférieur à trente jours. Et pour autant que le pouvoir adjudicateur soit, en même temps, en possession de la facture régulièrement établie <<ainsi que d'autres documents éventuellement exigés.

La facture doit être libellée en EURO.

Afin que Enabel puisse obtenir les documents d'exonération de la TVA et de dédouanement dans les plus brefs délais, la facture originale et tous les documents ad hoc seront transmis dès que possible avant la réception provisoire.

Une avance de 20% pourra être demandée par l'attributaire du marché.

4.14 Litiges (art. 73)

Tous les litiges relatifs à l'exécution de ce marché sont exclusivement tranchés par les tribunaux compétents de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles. La langue véhiculaire est le français ou le néerlandais.

Le pouvoir adjudicateur n'est en aucun cas responsable des dommages causés à des personnes ou à des biens qui sont la conséquence directe ou indirecte des activités nécessaires à l'exécution de ce marché. L'adjudicataire garantit le pouvoir adjudicateur contre toute action en dommages et intérêts par des tiers à cet égard.

En cas de « litige », c'est-à-dire d'action en justice, la correspondance devra (également) être envoyée à l'adresse suivante :

Agence belge de développement - Enabel

Cellule juridique du service Logistique et Achats (L&A)

À l'attention de Mme Inge Janssens

rue Haute 147

1000 Bruxelles

Belgique

5 Termes de référence

5.1 Conditions générales

Les fournitures doivent être neuves et garanties d'origine. Elles doivent être exemptes de tout vice ou défaut qui pourrait nuire à leur apparence et à leur bon fonctionnement, et elles doivent être conformes au point « Fiches techniques ».

Le soumissionnaire joindra à son offre :

- Les fiches techniques des fournitures + options à livrer dûment complétées ;
- Les plannings de livraison et d'installation détaillés
- Les plannings de formation des utilisateurs

Les fonctionnalités et spécifications des équipements à proposer devront respecter à minima celles figurant dans les spécifications techniques mentionnées au point 5 – [partie 5.6 « spécifications techniques »](#).

La documentation technique fournie doit clairement indiquer les marques et les modèles offerts, afin de voir l'exacte configuration. Elle doit être suffisamment claire pour permettre d'effectuer aisément une comparaison entre les spécifications requises et les spécifications proposées.

Les offres ne permettant pas d'identifier précisément les modèles et les spécifications pourront se voir rejetées. Le soumissionnaire joindra à son offre les fiches techniques des équipements.

Le soumissionnaire joindra également à son offre les prospectus avec photos fournies par le fabricant ou du représentant du fabricant des équipements.

5.2 Service après-vente

Le soumissionnaire joindra à son offre une déclaration certifiant qu'il s'engage à :

- Fournir pendant une période de 10 ans à compter de la date de livraison de la dernière fourniture, les pièces de rechange qui lui sont commandées et ce dans les 90 jours de calendrier à compter du lendemain de la date d'envoi du bon de commande à l'adjudicataire ;
- Assurer pendant une période de 10 ans, soit par ses services, soit par ceux de ses sous-traitants, l'entretien et la réparation de la fourniture moyennant contrat séparé.
- Le soumissionnaire indiquera un agent local, y compris du personnel qualifié pour les services après-vente :
 - CV du personnel en charge des installations et des formations à transmettre
 - Listes des moyens matériels et logistique à transmettre (l'autorité contractante se réserve le droit d'inspecter les locaux du soumissionnaire et/ou de son partenaire local en vue de vérifier cette capacité et les compétences du personnel disponible à cet égard)

5.2.1 Entretien et maintenance

Un contrat de maintenance tous risques incluant la maintenance curative (pièces et main d'œuvre) ainsi que la maintenance préventive (pièces et main d'œuvre) selon les préconisations du fournisseur pendant toute la durée de la garantie pour les équipements mentionnés dans le tableau suivant sera intégré dans l'offre de prix.

Un plan de maintenance incluant le détail des prestations de maintenance sera fourni dans l'offre. Ce plan de maintenance pour chaque équipement devra inclure notamment :

- La périodicité de la maintenance
- Les tâches à réaliser pour la maintenance
- Les pièces à remplacer
- La durée de chaque maintenance

5.2.2 Liste des pièces détachées

Le fournisseur proposera une liste des pièces de rechange et leurs coûts respectifs nécessaire pour la maintenance préventive et curative pour les quatre premières années. Ce poste obligatoire permettra d'évaluer le coût de fonctionnement et d'entretien de ce type d'équipement.

Le fournisseur s'engage à fournir les pièces de rechanges pour le prix indiqué pendant une période de 2 ans.

5.2.3 Réactifs et consommables

Pour les équipements nécessitant des réactifs et/ou consommables, le fournisseur est tenu de proposer des appareils « ouverts » qui acceptent des réactifs « génériques » (provenant d'autres fournisseurs) et dans certain cas, fournir une évaluation des couts par activité ou analyse effectué avec l'appareil, en précisant les réactifs et les protocoles utilisés.

Les réactifs et consommables nécessaires pour installer et tester les appareils, former le personnel et réaliser les vérifications lors de la réception technique seront à la charge du fournisseur.

Le fournisseur est tenu d'assurer de la disponibilité des réactifs et consommables en RDC pour les appareils offerts pour les appareils offerts pendant une durée minimale de 10 ans. L'autorité contractante vérifiera la disponibilité des réactifs et consommables en RDC lors de l'évaluation des offres.

Pour les appareils indiqués dans le tableau services connexes en annexe, le fournisseur doit chiffrer le coût des consommables comme indiqué. Le fournisseur s'engage à livrer les consommables au prix indiqué pendant une période 3 ans à compter de la date de réception technique.

5.3 Installation et mise en service

D'une manière générale, le Fournisseur devra réaliser toutes les prestations nécessaires au bon fonctionnement et à la sauvegarde des équipements. Il devra reconnaître la répartition géographique des sites de livraison et se rendre sur les lieux au besoin pour constater les conditions particulières de mise en œuvre. En aucun cas, il ne pourra arguer d'une méconnaissance des lieux pour obtenir des travaux ou des moyens supplémentaires pour réaliser ses prestations.

5.3.1 Installation

Le fournisseur devra réaliser les installations sur sites dans les règles de l'art.

Le fournisseur proposera obligatoirement un calendrier d'installation distinct pour chaque lot et pour chaque site de livraison pour les équipements nécessitant une installation (cf tableaux suivants).

- Installations électriques

Tout appareil médical raccordé au réseau de distribution électrique sera conforme aux règles générales relatives à la sécurité des appareils électro-médicaux, et en particulier aux normes françaises.

Tout le matériel utilisé pour les raccordements : les câbles, les prises, les disjoncteurs, les fusibles doivent être certifiés et dimensionnés pour une utilisation selon les normes Françaises.

Le fournisseur vérifiera que chaque appareil alimenté en courant électrique comportera sa propre protection, (Disjoncteur/fusible pour une valeur de protection calculée en fonction de normes françaises. En cas de protection de l'appareil par fusible, le fournisseur a l'obligation de fournir trois (3) jeux complets de fusibles à la livraison.

Les appareils médicaux nécessitant un raccordement à une prise de courant standardisée 10/16 ampères 220 volts + terre seront livrés avec une fiche montée sur un câble gainé de longueur minimale 150 cm et prise selon les normes système françaises. Les appareils de puissance de plus de 3 KVA, nécessitant une prise de calibre supérieur seront livrés avec boîtier de raccordement / disjoncteur avec fonction de fusible automatique selon les normes françaises.

- Raccordements de tuyaux

En règle générale, les raccordements sur les tuyaux en attente seront effectués par les fournisseurs des équipements selon les recommandations du fabricant.

Les attentes pour alimentation en eau sont en tube de cuivre écroui. Les attentes pour évacuation sont en PVC, cuivre ou fonte de diamètre normalisé selon les besoins et les débits. La fourniture du siphon et de la robinetterie éventuelle sont à la charge du fournisseur de l'équipement ; ainsi que leurs raccordements. Les tuyauteries doivent se faire de façon solide, avec des transitions tuyau/manchon professionnelles, et solides, les effluents doivent pouvoir être évacués en pente naturelle, des « bricolages » ne seront pas acceptés.

Si le fournisseur fournit des appareils nécessitant une certaine pression d'eau pour pouvoir fonctionner et cette pression n'est pas atteinte sur le lieu d'installation, c'est au fournisseur de trouver la solution technique pour assurer le bon fonctionnement de l'appareil et de l'installer à ses propres frais.

Si le fabricant recommande l'utilisation d'un ou de plusieurs filtres pour l'installation de l'équipement, le fournisseur est obligé de les fournir et de les installer selon les règles du fabricant. Le fournisseur est tenu de fournir suffisamment de filtres pour 4 ans d'opération.

- Travaux d'adaptation et d'installation

Lors de la soumission, le fournisseur explicitera les contraintes sur le bâtiment nécessaire pour raccorder ses équipements, et produira le quantitatif de travaux correspondant. Il fournira les plans de réservation exacts avec gabarits éventuels que plus tard dans les 30 jours suivant l'attribution du marché pour prise en compte par les autres travaux du programme. Tous les travaux d'aménagement engendrés par l'installation des équipements seront effectués aux frais du soumissionnaire.

Au cas où le fournisseur doit faire des installations, toutes les fournitures utilisées devront être neuves et de premier choix. Lors de travaux de maçonnerie, les carreaux endommagés devront obligatoirement être remplacés, un revêtement lissé en mortier de ciment et sable sera appliqué, fini à la peinture. La peinture est obligatoire et doit s'adapter aux couleurs existantes dans la salle.

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit de refuser un équipement dont l'installation ne serait pas conforme à sa fonction ou ergonomiquement non satisfaisant ou dangereux à l'usage (ex : angles vifs mal placés, cadrans de contrôle non visibles etc....).

La remise en état des locaux, suite à des dégradations occasionnées par la livraison ou les travaux d'installation du matériel proposé, est à la charge du fournisseur.

- Evacuation des emballages

L'évacuation des emballages est à la charge du fournisseur. Les emballages devront avoir été évacués avant la date de la réception technique.

5.3.2 Mise en service

Un contrôle quantitatif des items pourra être requis lors de leur livraison à Kinshasa (RDC) et avant leur dispatch sur les sites d'installation.

Le personnel technique de l'autorité contractante vérifiera la conformité de l'installation et le bon fonctionnement des appareils sur chacun des sites de livraisons.

La mise en exploitation et les essais devront être réalisés préalablement à la réception technique par le fournisseur.

Les consommables et réactifs utilisés au cours des formations et de la vérification sont à la charge du fournisseur.

Lors des formations des utilisateurs et du personnel de maintenance, la maîtrise des appareils par le personnel sera évaluée par le fournisseur et par l'autorité contractante.

5.3.3 Protections électriques

Si le présent dossier prévoit un régulateur de tension ou un onduleur pour un équipement, le Fournisseur doit le prévoir et indiquer la livraison dans son offre ainsi que sa marque, son modèle et ses caractéristiques techniques.

Les régulateurs de tension / onduleurs doivent être dimensionnés en fonction des puissances nominales des équipements médicaux à protéger.

La puissance nominale de l'onduleur/ régulateur de tension doit être au minimum égale à 1,5 fois la puissance nominale de l'équipement. Les onduleurs doivent impérativement être des onduleurs de type « On-line » et réguler la tension en continu.

5.4 Formation

Un plan de formation détaillé incluant les programmes de formation journaliers ainsi que la durée totale des formations pour les équipements dont la formation est requise.

5.4.1 Formation utilisateurs

Le fournisseur devra former chaque utilisateur à l'utilisation des équipements. Cette formation doit comporter une partie théorique et une partie pratique. Il fera une proposition détaillée (plan de formation) dans son offre technique ; la formation devrait au minimum inclure :

- L'introduction aux fonctions de l'appareil

- L'introduction à l'utilisation du manuel, qui doit obligatoirement être disponible en français
- L'introduction aux vérifications de sa bonne fonctionnalité et à la maintenance de routine pour garder l'appareil en bon état (tous les aspects de la maintenance de routine conseillés par l'usine)
- L'identification des dysfonctionnements et des erreurs de manipulation
- Les méthodes de calibration et la période conseillée, le cas échéant
- La vérification de la sécurité de l'utilisation, pour le patient et pour l'opérateur
- Les aspects des risques liés à l'utilisation de l'appareil
- **L'utilisation de l'appareil et l'enregistrement correct des données obtenues avec l'appareil**

Toutes les formations seront suivies par un test pour chaque personnel formé, démontrant la maîtrise de l'équipement, les fiches remplies du test feront partie du protocole de réception technique.

La durée des formations sera suffisante pour assurer que tous les utilisateurs maîtrisent l'appareil. Les coûts de la formation, y inclus la prise en charge et le transport (si nécessaire) du personnel à former sont à la charge du fournisseur.

Avant la signature du protocole de réception technique l'autorité contractante doit obligatoirement s'assurer que l'ensemble du personnel maîtrise pleinement les équipements et sait résoudre les problèmes liés son utilisation et maîtriser les risques associés.

Après chaque formation un document sera signé par le représentant du fournisseur, par le formateur, les participants de la formation et le responsable de la structure sanitaire ayant reçu l'équipement, indiquant les thèmes de la formation, les jours et les heures et le matériel remis en appui au personnel formé (no. de copies des manuels, notes d'instructions, photocopies, outils, etc.).

5.4.2 Formations techniques

Le Fournisseur assurera également la formation du personnel de maintenance des provinces concernées dans la mesure de leurs compétences, avec objectif que le personnel attitré :

- Comprendre la technologie de l'appareil,
- Ait acquis les connaissances nécessaires aux vérifications de sa bonne fonctionnalité et à la maintenance préventive de routine pour garder l'appareil en bon état (tous les aspects de la maintenance de routine préconisés par le fabricant),
- Puisse identifier les dysfonctionnements et des erreurs de manipulation,
- Puisse identifier les dysfonctionnements et les risques associés pour l'équipement,
- Puisse communiquer de façon efficace avec le fournisseur pour résoudre de problèmes,
- Puisse commander des pièces adéquates le cas échéant,
- Puisse réaliser les maintenances préventives,
- Puisse apporter un support aux utilisateurs en cas de problème sur leurs équipements.

Pour les équipements nécessitant une formation spécifique des techniques de maintenance chez le constructeur ou le fournisseur, le fournisseur précisera les conditions du stage pour un technicien (durée, contenu, conditions de prise en charge).

Si l'autorité contractante juge que la formation était insuffisante, elle a le droit de réclamer une deuxième formation mieux organisée, avec présentation d'un curriculum détaillé. Si elle juge qu'aussi la 2ème formation n'a pas obtenu son objectif, elle peut ensuite décider de recruter elle-même un ou plusieurs formateurs en déduisant le coût de la formation de la facture du fournisseur.

5.5 Documentation

5.5.1 Documentation utilisateurs

La documentation utilisateur (manuel d'utilisation) devra être fournie avec chaque équipement.

Ces documents seront rédigés en langue française et fournis en deux exemplaires minimum (le nombre exact sera évalué en fonction du nombre des équipements du marché) et également en format pdf sur une clé usb (une clé usb par site d'installation).

Pour les documents traduits d'une langue autre que le français, une copie dans la langue d'origine sera également jointe.

Les documents utilisateurs et techniques sont un pré-requis obligatoire pour effectuer la réception technique.

5.5.2 Documentation technique

La documentation technique devra être fournie avec chaque équipement.

L'ensemble de la documentation technique fournie avec les équipements comprendra au minimum des documents suivants :

- Caractéristiques techniques des appareils ;
- Manuel Utilisation ;
- Guide de maintenance et de dépannage ;
- Schéma de principe ;
- Schémas électroniques ;
- Nomenclature des pièces et éclatés ;
- Références précises des représentants, agents et concessionnaires en RDC ou dans la sous-région, en Europe ainsi que dans le pays d'origine du constructeur, et instructions sur le mode opératoire pour commander les pièces de rechange.

Ces documents seront rédigés en langue française et fournie en deux exemplaires minimum (le nombre exact sera évalué en fonction du nombre des équipements du marché) et également en format pdf.

Pour les documents traduits d'une langue autre que le français, une copie dans la langue d'origine sera également jointe.

5.6 Caractéristiques techniques

5.6.1 Lot 1 : Equipement biomédical

N°	Désignation	Spécifications requises	Equipement proposé par le soumissionnaire et Spécifications
1	Aspirateur chirurgical	Pompe d'aspiration avec 2 bouches de 2 litres min en polypropylène autoclavable Débit d'aspiration min 30 litres / min Fonctionnement continu Dépression 0 - 850 mm Hg Vacuostat et un régulateur 4 roulettes antistatiques d'env. 60 mm Pédale de commande au pied 2 Bouches de secours réutilisables et autoclavables, tuyau d'aspiration silicone (5metres), 10 canules 50 filtres antibactérien Alimentation 220V / 50 Hz valve anti débordement stérilisable	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:
2	Aspirateur de mucosités électrique	Pompe d'aspiration avec 1 bocal de 1 litre min en polypropylène autoclavable Moteur électrique basse tension et accumulateur rechargeable Débit d'aspiration min 20 litres / min Fonctionnement continu Dépression 0 - 700 mm Hg Vacuostat et un régulateur 50 filtres antibactérien Valve anti débordement stérilisable Accessoires : 5 canules, tuyau d'aspiration en silicone autoclavable (5metres), chargeur externe 220V, 1 flacon de secours	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:
3	Aspirateur de mucosités manuel	Dépression réglable min 600 mb Flacon de 450 ml avec sonde d'aspiration Utilisation via pression du pied	Fabricant/ Marque : Modèle:

		50 filtres antibactérien Accessoires : 5 canules, tuyau d'aspiration en silicone autoclavable (5metres), 1 flacon de secours	
4	Autoclave vertical	Autoclave de laboratoire à chargement vertical Volume de la chambre 50 Litres Chambre en inox type 304 Fermeture de la porte manuelle Régulation électronique de la température et du temps avec lecture digitale et purge atmosphérique Températures de stérilisation de 115 °C jusqu'à 134 °C (0,62 a 2 bar) Alimentation 220 V 50Hz Arrêt automatique en fin de cycle et en cas de surchauffe Soupape de sécurité Pressostat de sécurité Alarme sonore et visuelle en fin de cycle, et en cas d'échec d cycle ou de danger potentiel Thermostat de sécurité : température trop élevée ou manque d'eau dans le réservoir de l'autoclave. Dispositifs de sécurité d'ouverture du couvercle Ensemble de filtres d'entrée d'air Enveloppe de protection thermique du couvercle. Distillateur d'eau fourni production min 1 lt/hr et reservoir en inox intégré de. 4 litres; alim 220 V 50 HZ Livré avec 6 paniers en acier inox type 304 36 x 28 cm	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:
5	Bistouri électrique	Mode de fonctionnement Monopolaire et bipolaire, coupe auto contrôlée avec couplage programmable avec coagulation, fonction coagulation rapide et coagulation profonde Fonctions coupe pure et coupe-coagulation monopolaires et bipolaires, désactivation automatique, fonction ENHANCED pour incision, coagulation de surface, coagulation de profondeur sans carbonisation, coagulation rapide Puissance de coupe monopolaire : 300W-300Ω	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:

		Puissance de coupe/coagulation monopolaire : 200W-300Ω Puissance de coupe bipolaire : 100W-150Ω Puissance de coupe/coagulation bipolaire : 100W-100Ω Fréquence de travail monopolaire/bipolaire : 425 Khz / 525 khz Alimentation 220V / 50 Hz Puissance maximum absorbée : 1000 VA <u>Accessoires :</u> 3 Manche porte électrode réutilisable avec interrupteur 5 Kit de 3 électrodes à lames 7 cm 5 Kit de 3 électrodes à lame 16 cm 5 Kit de 3 électrodes aiguilles 7 cm 5 Kit de 3 électrodes sphère 6 cm 1 Câble pour connexion électrode neutre, 3 Électrodes neutres réutilisable 1 dispositif de nettoyage électrode 1 pédale de commande double au pied étanche 1 Câble d'alimentation 5m, Conformes aux normes sécurité : EN 60601-1, EN 60601-1-2; EN 60601-2-2. Classification électrique : I CF.	
6	Concentrateur d'oxygène	Concentration oxygène 90 - 95 % Indicateur de concentration d'oxygène Débit 5 litres /min minimum, réglable 0,5-5 l/m Alarmes : Panne alimentation électrique, Haute pression, Concentration d'oxygène basse, Débit au-dessus / au-dessous des performances usine Niveau sonore < 70 dB Alimentation 220V / 50 Hz Mobile sur 4 roulettes antistatiques dont 2 avec freins Accessoires : Humidificateur avec tuyau, connecteur et canule 5 filtres d'entrée, type HEPA 5 filtres environnement intérieur	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:

		5 filtres pour compresseur Tuyau silicone (10 m)	
7	Détecteur de pouls fœtal	Détecteur du rythme cardiaque fœtal (RCF) portable Ecran LCD Indicateur de niveau de batterie Utilisation sur batterie > 3 heures Arrêt automatique Mesure Rythme cardiaque de 50 à 210 battements par minute Précision de mesure inférieure à $\pm 2\%$ Fréquence de 3 MHz -10% Sonde interchangeable résistante à l'eau : 3 Mhz Haut-parleur intégré pour écouter le signal sonore Livré avec 3 piles 9v; 5 flacons gel ultrasons de 250 ml	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:
8	Echelle optométrique	Échelle optométrique murale de Monoyer 10 lignes de lettres majuscules de tailles décroissantes Distance de lecture 5 metres Dimensions : 24 x 60 cm	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:
9	Echographe	Echographe sur plateforme pour examen obstétriques, gynécologiques, vasculaires, parties molles et superficielles et abdomen 1 Sonde convexe multifréquence : 2 - 8 Mhz 1 Sonde endo cavitaire multifréquence : 4- 9 Mhz 2 connecteurs de sondes intégrés Ecran LCD HD 19 " minimum, rotation de l'écran sur 180° Pédale pour gel d'image Autonomie batterie minimum 1h Connectivité DICOM Image 2-D, 2-D linéaire, 2-D sectoriel, dual 2-D Modes opératoires : B, M, B + M, doppler pulsé et continu Ports Réseau et USB: minimum :2 Capacité de stockage interne 500 Go minimum	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:

		Chariot de transport avec 4 roulettes dont 2 avec freins Valises individuelles de rangement des sondes Gel échographie 250 ml : 10 Support de 3 sondes et support pour bouteille de gel Mode veille Démarrage à partir du mode veille en moins de 15 secondes	
10	Eclairage opératoire mobile	Eclaire opératoire sur pied mobile 110 000 lux avec 1 bras oscillant Eclairage LED durée de vie $\geq 40\,000$ heures Intensité lumineuse continue réglable d'environ 50 000 - 110 000 lux à 1 m de distance de la source lumineuse Température de couleur dans la plage de 4000 Kelvin dans le champ opératoire Conception de la coupole sans ombre Distance de travail de <700 à >1500 mm Champ focalisable réglable entre <150 à >300 mm, à une distance de 1 mètre de la source lumineuse Densité de puissance dans le champ de fonctionnement inférieure à: 30 mW / cm² mesurée à 1 mètre de la source lumineuse Panneau de commande électronique pour allumer, éteindre et atténuer l'intensité lumineuse à travers les touches de la membrane Poignet détachable et autoclavable à plus de 125°C Structure résistante à la corrosion, à l'eau, au détergent, à l'alcool Hauteur ajustable Batterie interne permettent une autonomie minimum de 2 heures intégrée dans le pied de la lampe	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:
11	Electrocardiographie	Electrocardiographe 3 pistes Ecran tactile LCD : 12 x 9 cm minimum Mode acquisition manuel ou automatique Bande passante : 0,05 à 150 Hz Mémorisation : min 100 enregistrements. Batterie interne : autonomie 2 h minimum	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:

		Indicateur de niveau de charge des batteries Imprimante thermique intégrée (largeur papier 110 mm) Impression 3/6/12 pistes simultanées temps réel Sensibilité d'enregistrement : 5 /10 / 20 / 40 mm/mV Vitesse entraînement du papier : 25 - 50mm/s Enregistrements manuels ou automatiques Filtres parasites musculaires et alimentation secteur Filtres : 25Hz/35Hz (- 3 dB) ; 50Hz/60Hz (≥ - 20 dB). Contrôle sur écran de tous les paramètres de fonctionnement : choix du nombre de dérivations, mode d'enregistrement, vitesse de défilement, sensibilité. Export des données via port USB Alimentation 220 V /50 Hz Sécurité : Classe I, Type CF. Accessoires : 2 câbles patient 4 électrodes périphériques 12 électrodes ventouses 10 flacons gel ECG 250 ml 50 rouleaux / paquets de papier thermique 1 sacoche de transport	
12	Ensemble d'anesthésie avec concentrateur d'oxygène	Unité d'anesthésie, opérations N2O / O2 / Air, utilisable sur les adultes et les enfants Compresseur d'air incorporé : 0-20 l/min Concentrateur oxygène intégré délivrant 10l/ min à 95% Soufflet manuel permettant un fonctionnement sans gas moteur et sans électricité O2 à partir d'env. 0 - 15 l / min N2O d'environ 0 - 12 l / min Système enfichable pour deux évaporateurs Evaporateurs Isoflurane et halothane inclus	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:

		Ventilateur : Modes du ventilateur requis : APCV; APCV-TV; PSV; APNEA BACK-UP; VC / VAC; VC / VAC BÉBÉ; SIMV, MANUEL. Fréquence de ventilation d'env. 4 - 120 bpm Temps d'inspiration d'env. 0,2 - 5 s Volume courant d'env. 0,05 à 1,5 litre Flux inspiratoire d'env. 0 à 80 L / min Alarmes sonores et visuelles I: E ratio, 1: 3 - 3: 1 Pression max, -20 - 80 cm H₂O Manomètre 0 -6 bar PEEP pour -1 - 9 cm H₂O Capteur d'O₂, 5 capteurs de débit, 1 soupape d'expiration Ventilateur monté sur chariot d'anesthésie Ventilateur avec système de sécurité suivant : Mélange de gaz Oxygène-N₂O garanti avec au moins 25% d'oxygène Fuite d'oxygène ou alarme de basse pression avec arrêt simultané de la distribution de gaz N₂O Soupape de limitation de pression ajustable pour empêcher la distribution de gaz à pression trop élevée Fuite d'air comprimé ou alarme basse pression avec passage automatique des unités utilisant de l'air pour l'alimentation en oxygène Mesure de sécurité du système pour empêcher la livraison simultanée d'air et de N₂O Surveillance: Mesures chez l'adulte et l'enfant des paramètres suivants: Surveillance continue de la concentration d'O₂ inspiratoire, de la fréquence respiratoire, du volume courant, du volume minute, de la pression moyenne ou du plateau, de la pression maximale des vo Moniteur couleur TFT, min 11 "
--	--	---

		Affiche jusqu'à 4 canaux simultanément et l'indicateur d'alimentation de la batterie Tendances graphiques et tabulaires de 72 heures pour tous les paramètres Précision de mesure à + / - 2% ou moins Capteurs et connecteurs réutilisables pour les patients adultes et pédiatriques inclus Accessoires inclus : trois circuits patients autoclavable adultes, deux circuits enfants autoclavables et 3 jeux de masques (taille 1, 2,3 et 4) • 5 ballons d'anesthésie de 1 à 5 litres • 10 Sondes trachéales avec ballonnet stériles : diamètre de 5 à 8 mm • 10 Canules de GUEDEL en pvc translucide de 00 à 5 • 10 Micro perfuseurs épicroâniens : de 5/10 à 9/10 - Tuyaux d'alimentation O2 + N2O, • Conforme à norme NFS 90.141	
13	Kit de réanimation adulte	Jeu de 2 insufflateur Adulte et enfant en silicone autoclavable et réutilisable type Ambu Equipé d'une valve patient à clapet unique. Fourni avec tubulure oxygène, réservoir oxygène et masque facial adulte et enfant Autoclavable. Sans latex. Volume de compression (une main) minimum : 800 ml (Adulte) Volume insufflateur adulte 1100ml Volume réservoir O2 adulte 2600 ml Volume de compression (une main) minimum : 450 ml (Enfant) Volume insufflateur enfant 635ml Volume réservoir O2 enfant 2600 ml	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:
14	Kit de réanimation du nouveau-né	Insufflateur nouveau-né en silicone autoclavable et réutilisable type Ambu (patient <10kg) Equipé d'une valve patient à clapet unique. Fourni avec tubulure oxygène, réservoir oxygène et masque facial nouveau nés Autoclavable. Sans latex. Volume de compression (une main) minimum : 150 ml (Nouveau nés)	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:

		Volume insufflateur nouveau-né 220ml Volume réservoir O2 nouveau-né 300 ml	
15	Lampe d'examen	Lampe médicale mobile LED avec bras articulé Diamètre de min 300 mm Intensité lumineuse > 25.000 Lux à 1 mètre 4 000 Kelvin Alimentation 220V/50Hz Technologie d'éclairage à LED Distance de travail d'env. 500 - 1500 mm Bouton d'interrupteur allumé/éteint intégré Mobile sur roulettes Avec poignée autoclavable Bras flexible et hauteur réglable	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:
16	Lampe frontale avec binoculaire	Lampe frontale avec binoculaire Lampe LED Intensité lumineuse > 50000 lux Eclairage coaxial Taille du spot : 30 à 70 mm Bandeau frontal réglable Binoculaire : 2,5 x / 340 mm Alimentation sur batterie Autonomie batterie minimum : 4h Chargeur batterie externe : 220 V / 50 hz	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:
17	Laryngoscope	Laryngoscope comprenant : 1 Manche standard réutilisable LED conformes aux normes ISO 4 Piles LR 14 1 Jeu de lames type MAC en Inox autoclavable à 134°C de tailles 0;1;2;3;4;5	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:
18	Lavabo aseptique	Lave main 1 poste à commande mécanique Bac en polyester - Dimensions : L 600x P 600 x h 550 mm 1 poste d'eau commande fémorale mécanique	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:

		1 distributeur à savon commande mécanique Mitigeur d'eau Système de traitement d'eau : Préfiltre démontable et lavable 300µm Filtration terminale 0,2 micron Dispositif de fixation murale Bonde de fond Fourni avec 10 filtres terminaux 0,2 µm Fourni avec un lot de 10 flacons de savons liquide 500 ml	
19	Moniteur de surveillance multiparamétrique	Moniteur multi paramètres de mesures des signes vitaux continus Mesures des paramètres suivants sur les patients adultes et pédiatriques : saturation en oxygène (SpO2), pouls, PNI et température Alimentation 220V 50Hz Batterie interne avec une autonomie minimum de 180 min Chargeur de batterie intégré inclus Moniteur TFT couleur, au moins 10 " Affichage de 4 canaux simultanément et indicateur d'alimentation de la batterie Tendances graphiques et tabulaires sur 72 heures pour tous les paramètres Rappel d'événement : jusqu'au moins 10 événements Prise LAN pour la connexion avec le système de surveillance Saturation en oxygène et pouls Mesure de SpO2 de 70 à 100% Précision de mesure dans la tranche de 70-95% SpO2, à + / - 2% Alarmes pour faible % SpO2 et interruption de la connexion avec le capteur. Mesure du pouls de 30 - 220 BPM Précision de mesure de pouls + / - 3% 2 Capteurs SPO2 adultes et 2 capteurs SPO2 Enfants inclus Pression artérielle non invasive (PNI) Mesure de pression diastolique, systolique et moyenne Précision de mesure + / - 5%	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:

		Alarmes pour la pression moyenne basse et haute et pour l'interruption de la connexion avec capteur 3 jeux de brassards Obese / Adulte / Enfant Température Tranche de mesure de température d'env. 25 - 45 ° C Précision inférieure à + / - 0,2 ° C max Capteurs et connecteurs réutilisables pour les patients adultes et pédiatriques inclus ECG : Analyse d'arythmie, segment ST Accessoires 2 câbles ECG 3 brins 6 dérivations IEC 1000 électrodes ECG adultes à usage unique 500 électrodes ECG enfants à usage unique Support de fixation mural	
20	Moniteur 3 paramètres SPOT (PNI, SPO ₂ , Temp)	Moniteur 3 paramètres de mesures des signes vitaux de manière ponctuelle (Spot) Mesures des paramètres suivants sur les patients adultes et pédiatriques : saturation en oxygène (SpO₂), pouls, PNI et température Alimentation 220V 50Hz Batterie interne LI ion avec une autonomie minimum de 180 min Chargeur de batterie intégré inclus Saturation en oxygène et pouls Mesure de SpO₂ de 70 à 100% Précision de mesure dans la tranche de 70-95% SpO₂, à + / - 2% Alarmes pour faible % SpO₂ et interruption de la connexion avec le capteur. Mesure du pouls de 30 - 220 BPM Précision de mesure de pouls + / - 3% 2 Capteurs SPO₂ adultes et 2 capteurs SPO₂ Enfants inclus Pression artérielle non invasive (PNI) Mesure de pression diastolique, systolique et moyenne Précision de mesure + / - 5%	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:

		Alarmes pour la pression moyenne basse et haute et pour l'interruption de la connexion avec capteur 3 jeux de brassards Obese / Adulte / Enfant Température Tranche de mesure de température d'env. 25 - 45 ° C Précision inférieure à + / - 0,2 ° C max Capteurs auriculaires et connecteurs réutilisables pour les patients adultes et pédiatriques inclus 1000 Protèges sondes de températures Pied à roulettes avec piètements 5 branches avec panier pour rangement accessoires	
21	Négatoscope 2 plages	Négatoscope LED 2 plages Cadre en aluminium Ecran en polymère méthacrylique. Système de fixation pour les radios Alimentation 220v 50Hz Luminance mni : 1 000 cd/m2 Dimensions mini : 600 x 900 mm	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:
22	Ophtalmoscope	Otoscope pour examen du conduit auditif inclaunt: Un manche démontable 2 Pavillons interchangeables de tailles différentes Eclairage LED Jeu de speculum auriculaire auriculaire 2.5 mm, 3.5 mm and 4.5 mm Malette de rangement rigide avec poignée Chargeur de batterie externe 2 jeux de batteries rechargeables	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:
23	Pèse bébé mécanique	Pèse- bébé mécanique à curseurs. Portée : 16 Kg. Précision de mesures 10g Boîtier laqué anti- choc et anti- égratignures Plateau de pesage incurvé Contrepoids mécanique coulissant	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:

		Toise pédiatrique	
24	Pèse personne	Balance médicale à colonne mécanique munie d'une toise Portée 200 kg/ précision 100g Plateau avec revêtement antidérapant et roulettes pour faciliter le déplacement. Toise de 75 cm à 2 m.	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:
25	Pousse Seringue	Pousse seringue électrique monovoie Historique évènement : > 1000 évènements Batterie li-ion Autonomie batterie minimum 6h Alarmes visuelles et sonores : * Contrôle de position de la seringue * Contrôle de la perfusion : alarme d'occlusion, alarme de fin de perfusion, alarme de limite volume, démarrage de la perfusion à la fin de la pause. * Contrôle de l'appareil : Alarme désengagement de la seringue, déconnexion du secteur, batterie déchargée, défaut technique. Alimentation 220V / 50 Hz Batterie li-ion Autonomie batterie minimum 6h	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:
49	Réfrigérateur à médicaments	Réfrigérateur de laboratoire pour le stockage contrôlé d'échantillons et de médicaments Porte pleine à fermeture automatique avec serrure Porte réversible (gauche / droite articulée) Plage de température : 2 ° C à 10 ° C, réfrigérateur conçu pour utilisation dans les climats excessivement chauds Capacité de stockage env. 140 litres Circulation d'air forcé Affichage numérique de la température de la chambre Sonde de température simple	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:

		Système d'alarme visuel (et sonore) pour indiquer une défaillance de l'alimentation électrique, des températures supérieures ou inférieures à la programmation, une ouverture de porte et une défaillance du capteur Plage de température de fonctionnement programmable Contrôleur de température à microprocesseur (LED) éclairage de la chambre Réfrigérant sans CFC, armoire en mousse et isolation des portes Dégivrage automatique et élimination du condensat Trois (3) tablettes réglables revêtues d'époxy Alimentation 220V 50Hz Autonomie en cas de coupure d'énergie : 24h à 43°	
26	Stérilisateur à chaleur sèche	Stérilisateur à air sec, volume utile 28 litres mini; puissance 1 200 W max. Structure extérieure et chambre interne construites entièrement en acier inoxydable . isolation par laine de verre ou autre Température réglable de 0 à 220°C, Minuterie réglable de 0 à 120 mn Alimentation : 220 V / 50Hz résistance chauffante et régulation simple Voyant lumineux de marche et de sécurité Cheminée d'évacuation Accessoires : Minimum 2 clayettes acier inoxydable compatibles + Pince pour extraction des plateaux	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:
27	Table de réanimation du nouveau né	Système de réanimation néonatal Réglage de contrôle du microprocesseur avec trois modes opératoires : préchauffage, cutané, ambiant Minuteur d'APGAR pour enregistrement du temps de thérapie. Réglage température 34 à 38°C; précision 0,1°C Affichage puissance chauffage : 0-100% Tête chauffante en vitrocéramique pivotante (+/-90°)	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:

		5 sondes de température cutanées réutilisables 1000 couvres sondes adhésives Lampe d'examen incorporée Support pour bouteille oxygène de 5litres Tablette support moniteur Initialisation automatique de la température cutanée à 36°C Auto calibration automatique de la mesure de température Alarme défaut alimentation électrique Alarmes acoustiques et visuelles haute et basse pour la température cutanée et température ambiante et en cas de variation de température (> 0,5°C en mode cutanée et 1,5°C en mode ambiant) Alarme défaut sonde cutanée 4 roues de 150 mm dont 2 avec freins Plateau de réanimation de dimension avec matelas amovible lavable Alimentation électrique 220V/ 50 Hz Aspirateur manuel incorporé: dépression 400 à 600 mm Hg avec un bocal en polypropylène autoclave de 300 ml 50 filtres antibactérien	
28	Table d'opération	Modèle polyvalent pour Chirurgie générale, Gynécologie, urgences. - Socle mobile sur roulettes avec système de blocage - Élévation hydraulique - Pompe à huile hydraulique haute précision et sans maintenance - 4 sections - Inclinaison latérale +/- 20° - Proclive- Déclive 30° / 30° - Section dorsale + 45° à – 0° - Jambières 0° à 90° - Têtière + 30° à – 90° - Billot commandé par manivelle - Matelassure de haute densité et lavable - Hauteur mini/ maxi : 750 / 1000 mm	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:

		- Dimensions : longueur 2000 mm et largeur 550 mm environ Accessoires : * Arceau d'anesthésie * Épaulières (paire) * Appui- latéraux * Appui bras (paire) * Porte- jambes de Goepel (paire) * Soulève- rein amovible * Tête articulée 2 jeux de Matelas amovibles, antistatique * Curseurs (Q. S. P) * Fixe poignets (paire) * Cuvette inox avec évacuation et réceptacle inox	
29	Table radiante	Table radiante pour nouveau-nés Cadre : acier revêtu d'époxy avec base à 5 branches, sur roulettes pivotantes, dont 2 avec frein Réglable en hauteur, il peut être utilisé sur un lit, une table d'examen et un lit bébé. Affichage : écran LCD indiquant la température de consigne et la température mesurée, minuterie Tête chauffante avec éclairage intégré et régulation du mode air Élément chauffant : émetteur vitrocéramique basse température Alarmes : alarme sonore et visuelle en cas d'erreurs / température trop chaud / trop froid Alimentation 220V 50Hz Longueur Cordon d'alimentation minimum 4 m	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:
30	Tensiomètre avec stéthoscope	Tensiomètre Boîtier en ABS Brassard en nylon indéformable, lavable Simple tubulure. Poire ave gonflage rapide.	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:

		Longévité des fermetures velcro des brassards :15000 ouvertures / fermetures minimum Méthode de mesure : Auscultatoire. Plage de mesure : 0 à 300 mm Hg. Graduation : 2 mm Hg. Cadran de diamètre 54 mm minimum <u>Accessoires :</u> 1 Trousse de rangement 2 brassards avec poche adulte (27-34 cm) 1 brassard avec poche taille enfant Stéthoscope Pour l'auscultation polyvalente adulte et enfant Double pavillon adulte en acier inox. Membrane multifréquence. Lyre avec ressort intégré et embouts souples vissés.	
31	thermomètre infrarouge	Thermomètre médical infrarouge Sans contact Prise de température de 30 à 40°C Précision +/-0,1°C Livré avec piles Prise de température frontale Mémorisation des 32 dernières prises de température Arrêt automatique après 5 secondes (économiseur d'énergie)	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:
32	Valises de verres d'essai	Coffret 104 verres non diaphragmés Livrée dans une valise avec un plateau fixe Lunettes d'essai pour verres d'essai 38 mm. Acceptant 4 verres (3 à l'avant et 1 à l'arrière). Réglages : écart pupillaire, longueur des branches, hauteur du nez, angle de face, axe des verres. Contenu de la boîte d'essai 104 verres :	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:

		Sphère : CONVEXE + avec deux verres par puissance : de +0.25 à +2.00 par pas de +0.25 de +2,00 à +5.00 par pas de +0.50 de +5.00 à +10.00 par pas de +1.00 CONCAVE (2 verres par puissance) : de -0.25 à -2.00 par pas de -0.25 de -2.00 à -5.00 par pas de -0.50 de -5.00 à -10.00 par pas de -1.00 Cylindre : + (2 verres par puissance) : de +0.25 à +1.00 par pas de +0.25 +2.00, +3.00 Cylindre : (2 verres par puissance) : de -0.25 à -1.00 par pas de -0.25 -2.00, -3.00 Prisme : 0.50 , 1.00	
33	ventouse obstétricale	Générateur de vide avec double pompe, débit 22 L/min-Dépression 900 mbar Vacuomètre 0 à 1000 millibars Alimentation : 220 V 50 Hz Commande par interrupteur et par pédale Flacon polypropylène 750ml minimum Flacon de sécurité 0,250 L avec arrêt trop-plein Flostop 2 jeux de 3 cupules Malstrom complètes diam. 40, 50 et 60	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:

5.6.2 Lot 2 : Mobilier médical et instrumentation

N°	Désignation	Spécifications requises	Equipement proposé par le soumissionnaire et Spécifications
1	Armoire pour bloc opératoire	Armoire de rangement pour instruments, double porte Monté sur 4 supports solides, tous équipés de pieds réglables en hauteur Verre de sécurité encastré dans les portes permettant de visualiser le contenu de l'armoire Réglage en hauteur de 4 tablettes Portes montées sur charnières (3 minimum), fermeture avec une poignée et verrouillables avec une clé Serrure à deux points Matériau résistant à la corrosion (environnement tropical) Pieds réglables : caoutchouc ou nylon Cadre, panneaux latéraux, base, dessus et étagères : tôle d'acier revêtue d'époxy Portes : verre de sécurité trempé Dimensions: 72-88x36-44x170-210cm (l xl x h) Cabinet, hors tout: Dégagement sous l'armoire pour faciliter le nettoyage : 9-11cm Verre de sécurité: 3.6-4.4mm (épaisseur) Cadre, tiroir, porte et panneaux: 1-1,4mm (épaisseur) Angle d'ouverture des portes: 180 degrés Capacité de charge, chaque étagère: 22,5-27,5 kg Fourni avec: 1 x ensemble complet d'outils requis pour l'assemblage 1 x set de 4 étagères 1 x jeu de 2 clés, unique par armoire	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:

		Liste détaillée des accessoires et des pièces Instructions de montage détaillées	
2	Bassin de lit	Bassin de lit en polypropylène lavable et réutilisable	
3	boîte à pansements	Boîte en inox utilisée pour panser des plaies simples. Contenu de la boîte en inox : 1 ciseau mousse droit 14cm 1 ciseau mousse courbe 14cm 1 sonde cannelée 14 cm 1 pince a dissection A/G 14 cm 1 pince a dissection S/G 14 cm 2 pinces péan 14 cm 1 manche à bistouris 4 L 1 curette pour corps étranger	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:
4	Boîte à tranchants	Collecteur pour récupérer les Déchets liés aux Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) Composé d'une cuve rigide jaune et d'un couvercle translucide préassemblés Équipé d'une fermeture à 2 positions du volet extérieur : choix entre une fermeture provisoire ou définitive. Étanche, résistant aux chocs et aux perforations. Utilisable de façon mono manuelle Volume minimum 5 Litres Couleur jaune Matériau Polypropylène	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:
5	boîte cerclage du col utérin	Boîte en inox du cerclage du col utérin contenant: 1x Ciseaux Mayo, courbes, 25 cm 6x Pince à Champs Backhauss, 9 cm 1x Pince Museux, droite, 24 cm, 7 x 5 mm 2x Pince Pozzi, droite, 24 cm 1x Pince Dissection, A/G, 20 cm 1x Pince Foerster, striée, 24 cm, droite	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:

		1x Pince Bozemann, contre-coudée, 24 cm 1x Porte-aiguille Stratte, 23 cm, tungstène 2x Spéculum Vaginal Collin, 35 mm, long 110 mm 1x Valve Doyen vaginale, 90 mm x 45 mm 1x Valve Landau, 100x28 mm	
6	boîte d'accouchement	Boîte en inox est utilisée lors des accouchements spontanés pour le clampage et la section du cordon ombilical Contenu de la boîte en inox : 1 porte aiguille doyen 16 cm 1 pince en cœur 18 cm 1 pince à dissection A/G 14 cm 2 clamps ombilicaux 1 x ciseaux de Mayo, 140 mm, courbes, bouts mousse 1 x ciseaux gynécologiques, 200 mm, courbes, bouts mousse 4 x pinces hémostatique de Kocher, 140 mm, droite	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:
7	boîte de petite chirurgie	Cette boîte en inox chirurgicale de base est utilisée pour la petite chirurgie et/ou pour l'exploration de plaies complexes. Contenu de la boîte en inox : 4 x pince à champs opératoires de Backhaus, 130 mm 2 x pince pour la préhension des tissus d'Allis, 150 mm 6 x hémostatique de Halstead –Mosquito, 125 mm, courbe 2 x pince hémostatique de Kocher, 140 mm, droite 1 x pince à pansement, ordinaire, 155 mm, droite 1 x pince tire-langue de Collin, 160 mm 1 x pince à préhension de tissus, ordinaire, 145 mm, droite 1 x pince à pansement et polypes de Chéron, 250 mm 1 x porte-aiguille de Mayo-Hegar, 180 mm, droit 1 x sonde double, 145 mm 1 x écarteur de Farabeuf, double, 120 mm, paire 1 x manche de bistouri 4L 1 x ciseaux de Metzembbaum, 140 mm, courbes, bouts mousse 1 x ciseaux de Mayo, 140 mm, courbes, bouts mousse	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:

		1 x cupule, acier inoxydable, 180 ml	
8	Boîte de sécurité	Collecteur d'aiguilles DASRI Système de détachements complets pour aiguilles épicrâniennes, aiguilles de prélèvement, luer lock... Fermeture à double position : provisoire et définitive Niveau de remplissage maximum matérialisé par un trait de jauge noir Marquage par étiquette plastique thermocollée indéchirable Poignée pour le transport Utilisable de façon mono manuelle Autoclavable à 134° C pendant 18 minutes (suivant NFX30-511) sur conteneur vide et ouvert Boîte 2 parties (cuve jaune et couvercle translucide) Capacité utile min 1 litre Dimensions de l'ouverture : Diam 55 mm	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:
9	Boîte d'épisiotomie	Boîte en inox contenant : 1 x Ciseaux Mayo, droits, 18 cm; 1 x Ciseaux Mayo, courbes, 18 cm; 1 x Ecarteur Gelpi, 18 cm; 1 x Boîte Inox, 25 x 10 x 5 cm; 2 x Pince Kocher, droite, A/G, 16 cm; 1 x Pince Rochester-Péan - Kocher, S/G, courbe, 16 cm; 4 x Pince à Champs Backhauss, 14 cm; 1 x Pince Chéron, 24 cm; 1 x Pince Jean-Louis Faure, courbe, A/G, 22 cm; 1 x Pince Dissection, A/G, 16 cm; 1 x Pince Dissection, S/G, 16 cm; 1 x Porte-aiguille Mayo-Hégar, 18 cm, tungstène; 1 x Sonde Cannelée, 14 cm; 1 x Stylet Olivaire, 14 cm, double.	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:

10	boîte de laparotomie /myomectomie	Boîte en inox de laparotomie utilisée pour une laparotomie exploratoire, une césarienne et les complications apparentées (pour une rupture de l'utérus et hystérectomie), pour une salpingectomie, pour intervenir sur une grossesse extra-utérine et pour d'autres interventions gynécologiques. Contenu de la boîte en inox : 4 x pinces à champs opératoires de Backhaus, 130 mm 1 x pinces hémostatique de Kelly, 140 mm, courbe 2 x pinces hémostatique de Kocher, 140 mm, droite 2 x pinces hémostatique de Péan-Rochester, 200 mm, courbe 2 x pinces hémostatique de Péan-Rochester, 240 mm, courbe 6 x pinces hémostatique de Halstead –Mosquito, 125 mm, courbe 1 x pince hémostatique de Mixter, 230 mm 1 x pince à pansement, ordinaire, 155 mm, droite 1 x pince à pansement, ordinaire, 250 mm, droite 1 x pince à pansement et polypes de Chéron, 250 mm 2 x pince-clamp intestinale de Doyen, 230 mm, courbe 2 x pinces hémostatique utérine de Phaneuf, 215 mm, courbe 1 x pince utérine de Duplay, 280 mm, courbe 2 x pince à préhension de tissus d'Allis, 150 mm 1 x pince de Babcock pour le maintien des tissus et organes, 200 mm 2 x pince à préhension de Duval, 230 mm 1 x pince à tissus ordinaire, 145 mm, droite 1 x pince à tissus ordinaire, 250 mm, droite 1 x porte-aiguille de Mayo-Hegar, 180 mm, droit 1 x écarteur abdominal de Collin, à 3 valves 1 x écarteur abdominal de Balfour, à 3 valves 1 x écarteur de Farabeuf, double, 120 mm, paire 1 x manche de bistouri No 4 1 x ciseaux de Metzembraum/Nelson, 180 mm, courbes, bouts mousse 1 x ciseaux de Metzembraum, 230 mm, courbes, bouts mousse	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:
----	-----------------------------------	--	--

		1 x ciseaux de Mayo, 170 mm, courbes, bouts mousse 1 x ciseaux de Mayo, 230 mm, courbes, bouts mousse 2 x spatule abdominale, malléable, 270 mm 1 x canule d'aspiration de Yankauer 270 mm 1 x cupule, acier inoxydable, 600 ml	
11	Boîte de césarienne	Boîte en inox contenant : 1x Ciseaux Mayo, droits, 16 cm 1x Manche Bistouri n°4 1 paire Ecarteur Farabeuf, 12 cm x 12 mm 1 paire Ecarteur Farabeuf, 15 cm x 16 mm 1x Boîte inox, 40 x 20 x 9 cm 8x Pince Kocher, droite, A/G, 14 cm 1x Pince à Pansements "Longuette", droite, 24 cm 4x Pince à Champs Backhauss, 12 cm 6x Pinces Kelly, S/G, droite, 14 cm 6x Pinces Kelly, S/G, courbe, 14 cm 1x Pince Dissection, A/G, 14 cm 1x Pince Dissection, S/G, 14 cm 1x Pince Dissection, S/G, 20 cm 1x Pince Dissection, A/G, fine, 25 cm 1x Porte-aiguille Mayo-Hégar, 18 cm 1x Porte-aiguille Doyen, 14 cm 2x Valve Doyen vaginale, 90 mm x 45 mm 2x Valve Kelly, 23 cm 1x Ciseaux Mayo, courbes, 17 cm	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:
12	Boîte pour hystérectomie vaginale	Boîte Inox comprenant: 1 x Ciseaux de Mayo, (droite) 20cm; 1 x Ciseaux de Metzenbaum, (droite) 26cm; 1 x Ciseaux de Dubost, (courbe) 26cm; 1 x Canule de Yankauer. 27cm;	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:

		2 x Epingle à Instruments, 18cm; 1 x Pince Hystérolable de Dartigues. 25cm; 6 x Pince de Kocher, (droite) A/G 16cm; 2 x Clamps Clamp de Doyen, (droite) 23cm; 1 x Pince Michel, pour oter les agrafes 14cm; 1 x Pince Michel, pour poser les agrafes 15cm; 4 x Pince de Museux, 8mm 24cm; 1 x Pince a Dissection, A/G 20cm; 2 x Pince en Coeur. 16cm; 4 x Pince de Babcock, 20cm; 2 x Pince de Guyon, 23cm; 1 x Stylet porte-coton Uterin, 30cm; 1 x Valve de Doyen Vaginal, 60x45mm 24cm; 1 x Valve de Doyen Vaginal, 90x45mm 24cm; 1 x Valve de Doyen Vaginal, 120x45mm 24cm; 2 x Valves De Kelly. 160x57mm 23cm; 4 x Pince à Champs Backhaus, 14cm; 1 x Magasin a Agrafes Michel, not available 14cm.	
13	Chariot brancard	Brancard spécialement conçue pour le transport des patients, 2 sections Chariot robuste monté sur 4 roulettes pivotantes dont deux avec frein Inclinaison du dossier réglable Les deux sections peuvent s'aligner à 180° Base de civière ajustée avec grande étagère utilitaire maillée Rails latéraux rabattables Pare-chocs de protection aux quatre coins Tige porte-sérum réglable en hauteur amovible et réglable via une pince robuste Fixations des rails latéraux rabattables et du mât porte-sérum en acier soudé au châssis de la civière. Matériau Cadre: acier tubulaire enduit d'époxy	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:

		Rembourrage matelas mousse de polyuréthane haute densité, densité 2,7-3,3 kg / m³ Revêtement: plastique résistant à la déchirure, antistatique, ignifuge, résistant aux désinfectants et aux liquides, lavable Cadre / support de roulette: acier ou nylon Roulette: roue simple, type surmoulé, sans capot (pour un entretien facile), antistatique (pour 2) Roulement de roue: roulement scellé dans le pivot et la roue Dimensions: Civière, deux sections étendues, y compris le rembourrage: 160-200x50-60x72-88cm (l x l x h) Rabats latéraux: 50-80-x35-45-33xcm (l x h) Cadre: 2,7-3,3cm (extérieur, transversal), 1,8-2,2mm (épaisseur) Roue pivotante: 2,7-3,3x11-15cm (l x diamètre) Rembourrage: 4.5-55cm (h) Capacité de charge: 135-165kg Fourni avec les accessoires suivants 1 x ensemble complet d'outils requis pour l'assemblage 1 x étagère utilitaire maillée 2 x rails latéraux rabattables 1 x tige porte serum Liste des accessoires et des pièces Instructions d'assemblage et d'utilisation	
14	Chariot de soins	Chariot à instruments avec structure complète en acier inoxydable Deux étagères en inox Poignées de poussée des deux côtés. Roulettes couvertes de diamètre de 3 " Deux roulette avec freins. Rebords sur trois côtés à chaque niveau Fabriqué en tube rond (Φ25 * 1.2mm 13 * 1mm) Dimensions : L67 x L45 x H90cm	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:
15	Civière	Brancard d'urgence pliable	Fabricant/ Marque :

		Structure en aluminium Pliable en 2 sur la largeur Dimensions mini : 210x55x10cm charge mini 150 kg Tissu plastifié étanche, lavable et ignifugé 2 sangles de maintien	Modèle: Spécifications proposées:
16	Divan d'examen	Divan d'examen, approprié pour l'examen échographique, 2 sections Dossier réglable par vérin à gaz Sellerie: mousse de polyuréthane de 10 cm d'épaisseur minimum Structure en tube d'acier avec peinture époxy Dimensions approx. (L x l x H) 2000 x 600 x 600 mm Charge minimum:150 Kg Revêtement ignifuge de catégorie M1	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:
17	Escabeau 2 marches	Hauteur min de l'escabeau : 16,5 cm Hauteur max de l'escabeau : 36 cm Longueur : 45 cm Largeur d'une marche : 24,5 cm Escabeau médical en tube d'Acier Inoxydable Marches recouvertes de matière plastique antidérapante 2 marches Charge minimum : 150 kg	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:
18	Fauteuil roulant pliable	Fauteuil roulant adulte pliable Châssis en tube d'acier chromé.. Siège et dossier en toile nylon Dossier avec poche arrière fixe Accoudoirs fixes Repose pieds escamotables Roues pleines Charges minimum : 120kg Largeur assise 45 cm Profondeur assise 40-45cm	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:

		Hauteur assise 46-50 cm Poids max 20kg	
19	garrot	Garrot avec bande élastique et fermoir de sécurité. Déblocage par pression sur les boutons poussoirs latéraux. Dimensions : longueur : 48 cm / largeur : 2,5 cm. Conditionnement : paquet de 25	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:
20	Plateau réniforme (jeu)	Plateaux réniformes (haricot) en inox de 3 tailles différentes Tailles : 20 cm, 25 cm et 28 cm.	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:
21	kit de protection individuel	Kit de protection pour le personnel médical et paramédical incluant : 3 blouses en coton 3 tabliers en plastique lavable 3 paires de bottes en caoutchouc (T:38-40-42) 3 paires de lunettes de protection en plastique 3 paires de gant en caoutchouc réutilisables	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:
22	Lame de bistouri (boîte de 100) + manche	Boîte de 100 lames de bistouris n°12 à usage unique stériles en acier inoxydable au carbone. Manche à bistouri en acier inoxydable n°3 compatible avec les lames n° 10 à 15 Longueur : 12.5 cm	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:
23	Lit hospitalier 2 sections avec matelas et alèse	Lit hospitalier 2 sections avec matelas et housse PVC Sommier à lattes, finition époxy, 200 x 90 cm. Dimensions : 200 x 90 cm Piètements en tube rond en acier, finition époxy : sur patins ou sur roulettes. Charge minimum : 170 kg. Hauteur sol / sommier 45 cm. Relève-buste manuel sur crémaillères Patins en caoutchouc (4) sommier à lattes	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:

		Traitement anti rouille Matelas en mousse de polyester, avec housse de protection en PVC imperméable. PVC anallergique et résistant classé M1 au feu. Dimensions: l 88 x L 198 x Ep. 14 cm	
24	Mètre ruban	Mètre ruban recouvert de vinyle pour mesurer la grosseur Plage de mesure : 0 - 150 cm. Graduations : 1 mm.	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:
25	Paravent 3 panneaux	Paravent à 3 panneaux pliables : Cadre Acier peint époxy ou chromé 600 mm x 1750 mm par panneau Rideaux en plastique lavable et retardant la flamme Monté sur roulettes de 50 mm	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:
26	Paravent 5 panneaux	paravent à 5 panneaux pliables: Cadre Acier peint époxy ou chromé 600 mm x 1750 mm par panneau Panneau en mousse rigide PVC ignifuge les deux panneaux extérieurs est équipé d'une barre transversale pivotante en aluminium. Monté sur roulettes de 60 mm mini	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:
27	Plateau à instruments	Plateau en inox Dimensions (LxLxH) :210x110x15mm	
28	Potence 2 crochets	Pied à serum avec FOURREAUX, TIGES, CROCHETS, DOUILLES DE SERRAGE en acier INOX 18/10 Piètement 5 branches alourdi en acier revêtu époxy avec roulettes Hauteur réglable (maxi 2000 mm) Avec 2 crochets	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:
29	Poubelle avec couvercle	Poubelle en inox avec couvercle Volume : 12 litres Ouverture à pédale Avec seau amovible en plastique avec anse lavable	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:

30	Seau inox sur baquet roulant	baquet roulant de bloc opératoire composé de : 1 Bac en inox de diamètre 400 mm d'une capacité mini de 15 litres 1 Chariot entièrement fabriqué en INOX 18/10 304 4 roulettes de diamètre mini de 50 mm	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:
31	Spéculum (jeu)	Boîte en inox : 1x Speculum, vaginal, Graves, 75 x 20 mm 1x Speculum, vaginal, Graves, 95 x 35 mm 1x Speculum, vaginal, Graves, 115 x 35 mm	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:
32	Stéthoscope de pinard	Stéthoscope fœtal Pinard utilisé pour ausculter les sons cardiaques de l'embryon dans l'utérus. Monoaural Extrémité avec cloche, diamètre 50-60 mm Bout plat, diamètre minimum 45-60 mm. Plastique incassable ou aluminium. Longueur: 140 - 200 mm	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:
33	Table à instrument basse	Table avec structure complète en acier inoxydable Deux étagères en inox Rebords sur quatre côtés à chaque niveau Fabriqué en tube carré ou rond ($\Phi 25 * 1.2\text{mm}$ $13 * 1\text{mm}$) Dimensions : L70 x L50 x H80cm	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:
34	Table d'accouchement	Table pour les examens gynécologiques et l'accouchement, 2 sections Les 2 sections (section arrière et section de jambes) sont indépendantes entre elles Toutes les sections sont équipées de matelas rembourrés, entièrement détachables du lit pour un nettoyage facile Housses de matelas amovibles via une fermeture à glissière latérale Barres de transfert reliant toutes les parties distales inférieures des 4 supports, offrant une résistance structurelle maximale Monté sur 4 supports solides, tous équipés de pieds réglables en hauteur <u>Section arrière:</u> Montée sur 4 supports solides, pieds réglables en hauteur (4). Jambières rembourrées aux genoux réglables en hauteur et en largeur	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:

Réglages des jambières via des pinces avec un gros bouton.

Fixation des jambières en acier massif et soudée au cadre du lit

Cette section intègre un support pour une cuvette coulissante

Section de jambe:

Montée sur 4 roulettes pivotantes avec freins (4)

Réglable vers le bas à 90 degrés

Lorsqu'elles sont surélevées et complètement déployées, toutes les sections s'alignent sur une surface parfaitement plane.

Matériaux:

Haute résistance à la corrosion (environnement tropical)

Cadre: tubes carrés en acier inox 18/10

Pieds réglables: caoutchouc ou nylon

Fixations pour les jambières: acier tubulaire, soudé au sommier

Matelas: mousse de polyuréthane haute densité, densité 27-33 kg / m³

Revêtement: plastique, flexible, hautement résistant aux déchirures, antistatique, ignifuge, résistant aux désinfectants et aux liquides, lavable

Cadre / support de roulette: acier ou nylon

Roulette: roue simple, type moulé, sans capot

Dimensions:

Section du corps, y compris le matelas: 108-132x72-88x72-88cm (l x l x h)

Section des jambes, y compris le matelas: 63-77x67-82x72-97cm (l x l x h)

Cadre: 2,7-3,3 cm (extérieur, transversal), 1,8-2,2 mm (épaisseur)

Roue pivotante: 2,7-3,3x9-11cm (l x diamètre)

Matelas: 9-11cm (h)

Capacité de charge: 135-165kg

Fourni avec les accessoires suivants:

1 x ensemble complet d'outils requis pour l'assemblage

2 x jambières réglables en hauteur et en largeur

2 x épaulières rembourrées

2 poignées de maintien

1 cuvette en acier inox

1 ensemble de matelas, corps et jambe amovibles

		Instructions détaillées d'assemblage et d'utilisation	
35	Table de chevet	Structure en acier revêtue d'époxy 2 compartiments ; 1 caisson une porte avec fermeture magnétique 1 tiroir Plateau supérieur en plastique Étagère métallique montée à l'intérieur escamotable. 4 pieds avec patins antidérapants Dimensions approx.: 50 x 40 x 80 (H) cm. Plateau de dimension mini 600 x 450 mm Bords relevés	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:
36	Table d'examen gynécologique	Fauteuil pour les examens gynécologiques, 3 sections Toutes les sections sont équipées de matelas rembourrés, entièrement détachables du lit pour un nettoyage facile Housses de matelas amovibles via une fermeture à glissière latérale Barres de transfert reliant toutes les parties distales inférieures des 4 supports, offrant une résistance structurelle maximale Monté sur 4 supports solides, tous équipés de pieds réglables en hauteur <u>Section arrière:</u> Montée sur 4 supports solides, pieds réglables en hauteur (4). Jambières rembourrées aux genoux réglables en hauteur et en largeur Réglages des jambières via des pinces avec un gros bouton. Fixation des jambières en acier massif et soudée au cadre du lit Cette section intègre un support pour une cuvette coulissante <u>Section de jambe:</u> Réglable vers le bas à 90 degrés Lorsqu'elles sont surélevées et complètement déployées, toutes les sections s'alignent sur une surface parfaitement plane. <u>Matériaux:</u>	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:

		Haute résistance à la corrosion (environnement tropical) Cadre: tubes carrés en acier inox 18/10 Pieds réglables: caoutchouc ou nylon Fixations pour les jambières: acier tubulaire, soudé au sommier Matelas: mousse de polyuréthane haute densité, densité 27-33 kg / m³ Revêtement: plastique, flexible, hautement résistant aux déchirures, antistatique, ignifuge, résistant aux désinfectants et aux liquides, lavable Cadre / support de roulette: acier ou nylon Roulette: roue simple, type moulé, sans capot <u>Dimensions:</u> Dimensions: 162-198x72-88x72-88cm (l x w x h) Cadre: 2,7-3,3 cm (extérieur, transversal), 1,8-2,2 mm (épaisseur) Matelas: 9-11cm (h) Capacité de charge: 135-165kg Fourni avec les accessoires suivants: 2 x jambières réglables en hauteur et en largeur 1 cuvette en acier inox 1 ensemble de matelas, corps et jambe amovibles	
37	Table de Mayo	Table de mayo en acier inox 18/10 pied en U 4 roulettes en plastique de Ø 50 mm mini dont 2 avec freins plateau amovible en inox Dimensions du plateau : 70 x 45 cm Hauteur réglable de 90 à 115 cm. Charge mini: 12 kg.	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:
38	Table de réanimation simple	Table à tube rond en acier revêtu époxy ou chromé avec rebords de protection sur 3 cotés Haute résistance à la corrosion Dimensions (L x l x h) : 1150 x 650 x 900 (mm) environ Sellerie ignifugée classe M1, lavable	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:

		Dessus et 3 cotés matelassés 1 tablette Rebords(3) de 10 cm minimum Mousse en polyuréthane	
39	Tabouret chirurgical	Tabouret piètement en acier inoxydable Piètement 5 branches à roulettes, Hauteur réglage de 40 cm minimum environ à 60 cm maximum environ par vérin à gaz Commande sous siège Assise plate de 37 cm minimum Siège rembourré et recouvert d'une housse en simili cuir, Roulettes double	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:
40	Fauteuil de prélèvement	Fauteuil de prélèvement sanguin 3 plans (5 sections) Structure en tube d'acier avec peinture époxy Hauteur fixe 50 à 60 cm Dossier réglable par vérin à gaz Jambière réglable en toutes positions par un système mécanique autobloquant 2 Repose-bras articulés, réglables en hauteur et amovibles Sellerie: mousse de polyuréthane de 5 cm d'épaisseur minimum Charge minimum:120 Kg Revêtement ignifuge de catégorie M1	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:

5.6.3 Lot 3 : Imagerie médicale

N°	Désignation	Spécifications requises	Equipement proposé par le soumissionnaire et Spécifications
1	Reprographe laser pour films imagerie	Technologie par photo thermographie (laser sans chimie) Résolution laser : minimum 300 pixels par pouce Taille pixel 78 µm max Débit minimum 30 films par heure : 35 x 43 cm⁵ films chargeables à la lumière du jour Formats de films : 35 x 43 cm 28 x 35 cm 25 x 30 cm 20 x 25 cm Contrôle automatique de la qualité d'image Connectivité : DICOM Connexion Ethernet 10/100/1000 Base T Film en Base polyester bleue 0,18 mm d'épaisseur Alimentation : 220 V 50 Hz	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:
2	Onduleur 60 Kva tri/tri	Onduleur online 60 kVa Triphasé Technologie : Online double conversion Puissance minimum (VA) : 60 0000 Puissance minimum (W) : 53 000 Entrée : 380 V 3 phases + neutre Sortie 380 V 3 phases + neutre Plage de fréquence: 50/60 Hz Batterie: 384 V Défaut: 10.4 A Max: 16 A Rendement: Jusqu' 98 % en mode Haut Rendement	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:

		Protection : IP20 Affichage LCD By-Pass de maintenance interne Ports de communication : 1 x RS-232 1 x USB 1 x EPO Entrée / Sorties contacts : minimum 3	
3	Paravent Plombé	Paravent mobile plombé vitrage anti-X panoramique plombé . Ossature en acier Panneau en mélaminé blanc âme plombé Support de paravent avec quatre roulettes, dont deux avec freins. - deux poignées pour l'aide à la mobilité Dimensions mini du paravent : H 2000 x L 1500 mm, Dimensions mini de la fenêtre : H 800 x L 1400 mm Epaisseur équivalence plomb mini : 2 mm	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:
4	Tablier plombé	Tablier plombé demi chasuble fixation par bandes de maintien sur les hanches Eq. Pb : 0.50 mm Matériau : Nylon Taille: longueur 110 cm - largeur 60 cm - circonférence jusqu'à 130 cm conforme NF EN 61331-3	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:
5	Salle os poumons numérisée	Salle os poumon numérisée Incluant les éléments suivants : 1 Colonne porte tube manuelle 1 Table à hauteur fixe 1 Potter mural 1 Tube RX 300 khu 1 Générateur HT 32 kW	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:

	2 Détecteurs DR fixes (table + Potter mural) 1 Station de travail avec moniteur 1 Logiciel d'acquisition Colonne porte tube manuelle Mouvement vertical du tube RX: min 150 cm Distance minimale entre la focalisation du tube RX et le sol:35 cm Distance maximale entre la focalisation du tube RX et le sol:185 cm Mouvement longitudinal du tube RX min :180 cm sur rails Rotation du tube RX autour de l'axe horizontal:+ / - 120 ° Rotation du tube RX autour de l'axe vertical:+/ - 180 ° avec crans à -90 ° / 0 ° / 90 ° Fixation de la colonne porte tube au sol Table à hauteur fixe Dimensions du panneau min 220 x 80 cm Mouvement longitudinal du panneau: 60 / 50 cm Mouvement transversal du panneau: +/- 10 cm Hauteur panneau : 75 cm Distance panneau – détecteur : 7 cm Mouvement horizontal du détecteur min 50 cm Charge mini table : 220 kg Chambre de mesure AEC 2 Poignées de manipulation Grille oscillante Ratio: 10/1 Résolution mini : 35 pl/mm Collimateur manuel	Modèle: Spécifications proposées: Modèle: Spécifications proposées: Modèle: Spécifications proposées: Modèle:
--	---	--

	Couverture de champ Max. 48 x 48 cm à distance focale de 1 m Source de lumière LED Laser pour le centrage du détecteur Mesure de la distance focale Filtration : 1.2 mm Al eq. Potter mural Mouvement vertical du détecteur: min 140 cm Distance minimale entre le centre du détecteur et le sol: min 35 cm Distance maximale entre le centre du détecteur et le sol: max 190 cm Distance entre la surface du Potter et le détecteur: 7 cm Fixation du Potter mural Tube RX 300 khU Tube à anode tournante Diamètre de l'anode mini 70 mm Capacité mini de l'anode : 300KhU Tension : 40 -150 KV Vitesse de l'anode: 3000 tr/min - 10000 tr/min Puissance nominale à l'entrée de l'anode à 0,1 s Petit foyer min 20 kW @ 3000 tr/min - min 32 kW @ 10000 tr/min Gros foyer min 50 kW @ 3000 tr/min - min 78 kW @ 10000 tr/min Dissipation thermique minimum de la gaine : 350 W Capacité de stockage de la gaine du tube RX min 1700 kHU Générateur HT 32 kW Sortie Haute fréquence : 400 kHz Kv : 40 - 125 mA : 100- 400 mAs: 0,1 - 500	Spécifications proposées: Modèle: Spécifications proposées: Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées: Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:
--	--	--

	Temps exposition : 1 ms à 5 000 ms Sélection technique :kV/AEC, kV/mAs, kV/mA/ms, Ondulation haute tension < 1 kV @ 110 kV Mémorisation programmes anatomiques Interface DR Pupitre de contrôle Contrôle d'exposition automatique (AEC) Maintenance :Diagnostic sur PC et assistance technique Alimentation : 3 phases / 380 V Démarreur Basse vitesse (LSS) et Haute vitesse (HSS) Détecteurs DR fixes Taille des pixels 148 µm max Zone active d'acquisition : 43 x 43 cm Résolution : 2860 x 2860 pixels mini Prévisualisation : 3 sec max temps d'acquisition d'image < 5 s Echelle de gris :16 bits mi Résolution Spatiale : 3,4 pl /mm Station de travail type PC avec écran Système d'exploitation Windows 10 Pro 64 bits Processeur Intel Core i5 ou équivalent RAM 8 Go Mini Disque dur 1 To mini Lecteur et graveur DVD+- RW Connexion réseau 1Go/s min 1 Go/s Carte Graphique Intel HD Graphics 530 ou équivalent Clavier + souris	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées: Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:
--	---	---

	Télémaintenance Ecran Couleur TFT panneau LCD Taille 19" mini Résolution: 1280 x 1024 8-bit couleurs: Angle de vue (H / V): 178° /178° Luminosité mini 300 cd/m2 Rapport de contraste 2000 /1 Logiciel d'acquisition d'images Modalités données patient : Dicom MWL & DICOM MPPS Insertion manuelle via clavier (nouveau patient), Urgences, Guide de position du patient Affichage et contrôle du statut du détecteur Calcul de la dose (mGy.cm²) Système de contrôle automatique d'exposition (AEC) Réglage du temps d'exposition Produit dose surface disponible (DAP) Traitement de l'image Informations patient exposition, Sélection de l'algorithme LUT, Recadrage d'une image, Ajout des marqueurs à l'image, Ajout des commentaires à une image, Rotation +/- 90 °, Inverser l'image, Niveaux de gris, Ajout d'un masque sur l'image, Supprimer l'artéfact de grille, Outils avancés pour post-traitement image Outils d'annotation: Prédéfinies (G, D, Profil, Oblique, Postérieur, Antérieur), Personnalisable, Manuel Outils de mesure: Distance, angle Configuration des impressions	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées: Modèle: Spécifications proposées:
--	---	--

		Importation/exportation de fichiers via réseau DICOM 3 ou dispositif de stockage Stockage PACS auto Formats d'export DICOM, DICOM print Langues du logiciel : Français Paramètres d'examens: corpulence patient focale paramètres du générateur Automatic workflow management	
6	Radio mobile numérisée	Radio mobile numérisée Incluant les éléments suivants : 1 radio mobile 1 Détecteur DR wifi 1 Station de travail avec moniteur 1 Logiciel d'acquisition Radio mobile Mouvement vertical de 50 à 180 cm Rotation tube : +/- 180 ° 2 roues arrière plastique 2 roulettes de déplacement latéral Fourche directionnelle pliable en Y Générateur HT 8 kW Sortie Haute fréquence : 300 kHz Kv : 40 - 125 mA : 5-100 mAs: 0,1 - 250 Temps d'exposition : 0,1 ms - 10 s	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:

Sélection technique :kV/AEC, kV/mAs, kV/mA/ms,

Ondulation haute tension < 1 kV @ 110 kV

Mémorisation programmes anatomiques

Interface DR

Alimentation 220V/50Hz

Tube RX 40 khU

Tube à anode fixe

Capacité mini de l'anode : 40KhU

Tension : 40 -125 KV

Puissance nominale à l'entrée de l'anode à 0,1 s :

Gros foyer min 8 kW

Collimateur avec centreur à LED

Collimateur avec 4 paires de volets plombés

Filtration inhérente collimateur minimale : 2mm Al eq

2 Poignées de manipulation au niveau du collimateur

Pupitre de contrôle

Console de commande avec sélection et réglages des paramètres radiographiques:
kV, mA, mAs, s

Système d'exploitation Windows 10 Pro

Interface DR intégrée avec écran LCD

Logiciel Acquisition et traitement de l'image

Outils d'annotation programmables et libres

Contrôle d'exposition automatique (AEC)

Langues du logiciel : Français

2 ports USB

Formats d'export DICOM, DICOM print

1 sortie Ethernet

Poire de déclenchement avec câble de minimum 5 m

Commande de la lampe du collimateur sur la poire de déclenchement

		Détecteurs DR Wi fi Taille des pixels 150 µm max Zone active d'acquisition : 35 x 43 cm Résolution : 2304 x 2800 pixels mini Prévisualisation : 3 sec max temps d'acquisition d'image < 5 s Echelle de gris :16 bits mini Résolution Spatiale : 3,4 pl /mm 2 Batterie Li-ion Chargeur de batteur 220 V Autonomie batterie minimum : 3h Durée charge batterie max : 6h \$ Station de travail type PC avec écran Système d'exploitation Windows 10 Pro 64 bits Processeur Intel Core i5 ou équivalent RAM 8 Go Mini Disque dur 1 To mini Lecteur et graveur DVD+- RW Connexion réseau 1Go/s min 1 Go/s Carte Graphique Intel HD Graphics 530 ou équivalent Clavier + souris Télémaintenance Ecran Couleur TFT panneau LCD Taille 19" mini Résolution: 1280 x 1024 8-bit couleurs: Angle de vue (H / V): 178° /178°	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:
			Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:
			Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:

	Luminosité mini 300 cd/m2 Rapport de contraste 2000 /1 Logiciel d'acquisition d'images pour la station de travail Modalités données patient : Dicom MWL & DICOM MPPS Insertion manuelle via clavier (nouveau patient), Urgences, Guide de position du patient Affichage et contrôle du statut du détecteur Calcul de la dose (mGy.cm²) Système de contrôle automatique d'exposition (AEC) Réglage du temps d'exposition Produit dose surface disponible (DAP) Traitement de l'image Informations patient exposition, Sélection de l'algorithme LUT, Recadrage d'une image, Ajout des marqueurs à l'image, Ajout des commentaires à une image, Rotation +/- 90 °, Inverser l'image, Niveaux de gris, Ajout d'un masque sur l'image, Supprimer l'artéfact de grille, Outils avancés pour post-traitement image Outils d'annotation : Prédéfinies (G, D, Profil, Oblique, Postérieur, Antérieur), Personnalisable, Manuel Outils de mesure : Distance, angle Configuration des impressions Importation/exportation de fichiers via réseau DICOM 3 ou dispositif de stockage Stockage PACS auto Formats d'export DICOM, DICOM print Langues du logiciel : Français Paramètres d'examens : Corpulence patient Focale	
		Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:

		paramètres du générateur Automatic workflow management	
--	--	---	--

5.6.4 Lot 4 : Mobilier de bureau

N°	Désignation	Spécifications requises	Equipement proposé par le soumissionnaire et Spécifications
1	Armoire métallique double porte	Armoire métallique de rangement double porte Réglage en hauteur de 4 tablettes Fermeture avec une poignée et verrouillables avec une clé Serrure à deux points Matériau résistant à la corrosion (environnement tropical) Cadre, panneaux latéraux, base, dessus et étagères : tôle d'acier revêtue d'époxy Dimensions: 90-105x40-50x195-210cm (l x l x h) Angle d'ouverture des portes: 180 degrés Capacité de charge par étagère: 100 kg min Fourni avec: 1 x set de 4 étagères 1 x jeu de 2 clés	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:
2	Bureau	Bureau métallique 1 caisson Plateau droit en mélaminé 18 mm mini Chants en PVC Cadre métallique monobloc revêtement époxy Piètements en tubes aciers 30 x 30 mm avec vérins de réglages Fermeture centralisée des tiroirs (2 clefs fournies) 2 Tiroirs à glissières télescopique Dimensions approx : L 140 x P 80 X H 75 cm	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:
3	Chaise visiteurs	Chaise métallique empilable sans accoudoir Largeur assise mini 45 cm Profondeur assise mini : 40 cm Piètement 4 pieds avec patins antiglisse Assise renforcée Poids supporté : 90 kg Matériau assise et dossier : polypropylène	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:

		Matériau piètement : acier revêtu époxy Empilable	
4	Etagère métallique	Profondeur : 40 cm min Largeur : 90 cm min Hauteur: 180 cm min Matériau des montant : acier finition époxy Matière du plateau : acier finition époxy Nombre de niveaux : 5 Patins en caoutchouc (4) Charge Mini par étagères : 40kg	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:
5	Fauteuil de bureau	Siège de bureau ergonomique avec accoudoir Matériau: polypropylène Vérin hydraulique Matériau assise : tissu Hauteur dossier :min 45 cm Largeur assise mini 45 cm Profondeur assise mini: 45 cm Hauteur assise réglable min 43 cm et max 55 cm Densité mousse assise et dossier mini : 24 kg / m3 Classement au feu M1 Charge mini : 150 kg Piètement en croix avec 5 roulettes Diamètre roulette mini : 30 mm	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:
6	Horloge	Horloge murale ronde à quartz, Affichage: Analogique à aiguilles et chiffres Diamètre mini : 30 cm Boîtier en ABS Ecran en verre Alimentations par piles fournies Kit de fixation mural fourni	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:
7	Lit simple avec matelas	Lit métallique avec matelas et housse PVC Sommier à treillis métallique, finition époxy, 200 x 90 cm.	Fabricant/ Marque : Modèle:

		Dimensions : 200 x 90 cm Piètements en tube rond en acier, finition époxy : sur patins ou sur roulettes. Charge minimum : 170 kg. Hauteur sol / sommier 45 cm. Patins en caoutchouc (4) Traitement anti rouille Densité mini 25 kg/ cm2 Matelas en mousse de polyéther, avec housse de protection en PVC imperméable. PVC anallergique et résistant classé M1 au feu. Dimensions: l 90 x L 200 x Ep. 14 cm	Spécifications proposées:
8	Panneau affichage	Panneau affichage Dimension env.: H 90 x L 120 cm Cadre aluminium Matière du plateau : liège naturel Visserie de fixation	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:
9	Table	Table rectangulaire Largeur 180 cm Profondeur mini 80 cm Hauteur : 75 cm Plateau en mélaminé Epaisseur plateau mini 30 mm Piètement en acier revêtu époxy chants plateau en ABS antichoc 2 mm	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:
10	Table de chevet	Structure en acier revêtue d'époxy 2 compartiments ; 1 caisson une porte avec fermeture magnétique 1 tiroir Plateau supérieur en plastique Étagère métallique montée à l'intérieur escamotable. 4 pieds avec patins antidérapants Dimensions approx.: 50 x 40 x 80 (H) cm.	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:
11	Tabouret	Tabouret mobile	Fabricant/ Marque :

		Piètement 5 branches et 5 roulettes Vérin hydraulique à commande manuelle Hauteur réglable env. : 45 - 70 cm Diamètre Assise mini : 35 cm Epaisseur du siège mini : 8 cm Poids mini supporté : 120 kg Revêtement lavable	Modèle: Spécifications proposées:
--	--	--	--------------------------------------

5.6.5 Lot 5 : Equipement froid et laboratoire

N°	Désignation	Spécifications requises	Equipement proposé par le soumissionnaire et Spécifications
1	Agitateur basculant	Type d'agitation : vague oscillante Vitesse d'agitation : 5 à 50 tr/min Capacité minimum : 2 kg Dimension plateau minimum : 20 x 20 cm Amplitude : minimum : 5° Alimentation : 220 V / 50Hz	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:
2	Agitateur de kline	Mouvement orbital Alimentation: 220V 50Hz • Fréquence: 40-240 tr/min • Déplacement lors de l'agitation : Rayon de braquage 15 mm • Vitesse: réglage de la vitesse en continu • Plaque en acier inoxydable : 300 x 400 mm • Timing: 0-120 min / continu	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:
3	Agitateur magnétique	Agitateur magnétique chauffant Affichage numérique Vitesse: 100 à 2000 tr / min Volume de capacité d'agitation d'au moins 15 litres Réglage de la température: 50 ° C à 300 ° C	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:

		Dimension de la plaque de réglage d'au moins Ø 120 mm Plaque de montage en acier inoxydable ou en céramique résistant aux produits chimiques et à la corrosion	
4	Agitateur vortex	Agitateur vortex pour tubes à essai de mélange orbital, les tubes à centrifuger, les tubes Eppendorf Boîtier métallique moulé sous pression Vitesse : 500 à 2500 tr / min Mode de fonctionnement continu ou par impulsion Alimentation 220V 50 Hz	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:
5	Analyseur d'électrolytes (Na, K, Cl) POC	Analyseur d'électrolytes portatif Paramètres mesurés Na+ : 85-180 mmol/l K+ : 1,55-12 mmol/l Cl-: 65 - 140 mmol/l Volume d'échantillon : 100 µL mini Temps analyse : 60 secondes max Ecran tactile couleur lecteur code barre intégré Calibration automatique Alimentation 220 V 50Hz et batterie Autonomie batterie minimum : 50 tests cartes ou cartouches test à usage unique, contenant tout le nécessaire pour la réalisation d'une analyse (dépôt de l'échantillon, électrodes, solutions d'étalonnage). Sans maintenance Conservation des cartes-tests à température ambiante Accessoires : 50 cartouches tests : Na+; K+ et Cl-	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:
6	Appareil de Westergreen 6 tubes	Automate pour vitesse de sédimentation Capacité : 6 pipettes	Fabricant/ Marque : Modèle:

		échelle : 0 à 125 mm précision : ± 1 mm Fourni avec 12 pipettes Wintergreen	Spécifications proposées:
7	Automate d'hématologie	Automate d'hématologie 20 paramètres Mode sang total et mode pré-dilué Paramètres : GB, GR, HGB, HCT, VGM, TCMH, CCMH, PLT, LYM% (W-SCR), MXD% (W-MCR), NEUT% (W-LCR), LYM# (W-SCC), MXD# (W-MCC), NEUT# (W-LCC), IDR-SD, IDR-CV, IDP, VPM, PRGC, PCT Méthode de détection (GB, GR/PLT) par impédance Méthode de détection de l'hémoglobine (HGB) par photométrie Débit 60 échantillons / heure Volume d'aspiration 50 microlitres de sang total et 20 μL (mode pré-dilué) Stockage de données : min 20 000 échantillons avec histogrammes Contrôle qualité interne Ecran LCD tactile Imprimante thermique avec 20 rouleaux de papier thermique Lecteur code barre Lots de réactifs pour 6 mois de fonctionnement Alimentation 220V 50Hz	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:
8	Bacs de coloration	Bac de coloration en verre pour lames (76 x 26 mm) Portoir amovible Poignée fil métal Couvercle encastré Dimension : 15 x 15 x 15 cm	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:
9	Bain marie	Bain-marie chauffant avec couvercle Boîtier en acier inoxydable de type 304 et réservoir Capacité du réservoir env. 5 litres Température analogique contrôlée d'env. 20 - 99 ° C Porte-tube en acier inox	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:

		Stabilité de la température : $\pm 0.2^{\circ}\text{C}$. Homogénéité de la température : $\pm 0.01^{\circ}\text{C}$. Régulateur de température : ON/OFF.	
		Fond avec trous amovible en acier inoxydable	
10	Balance de précision	Balance analytique avec plateau de pesée en acier inoxydable : Calibrage interne Précision de mesure 0,01 g (=10 mg) Portée 2000 g Tare programmable Répétabilité $\leq 0,01$ g Temps de stabilisation < 5 sec Diamètre du plateau > 100 mm Diverses unités de pesage avec au moins mg, g, kg, ct, lb, oz Affichage LCD numérique Alimentation 220 V 50 Hz Calibrage interne	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:
11	Banque de sang	Capacité de stockage : 21 poches de 450 ml minimum soit 126 litres Porte vitrée à fermeture automatique avec serrure Porte réversible (gauche / droite articulée) Température de conservation de $+2 - +4^{\circ}\text{C}$ avec contrôle par microprocesseur, réfrigérateur conçu pour utilisation dans les climats excessivement chauds Circulation d'air forcé Affichage digital de la température intérieure 2 tiroirs en aciers inoxydables Dégivrage automatique ou manuel avec évacuation des condensats Dispositif de sécurité empêchant la température de descendre en dessous de $1,5^{\circ}\text{C}$. Eclairage chambre par LED Réfrigérant sans CFC, armoire en mousse et isolation des portes	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:

		Alarme visuelle et sonores en cas de coupure d'alimentation , de porte ouverte, de température trop basse ou trop haute, de défaillance du capteur de température Classe climatique: T Revêtement intérieur en acier inoxydable Alimentation 220V 50 Hz	
12	Centrifugeuse électrique	Centrifugeuse électrique de table (16 tubes) Contrôle par microprocesseur Affichage de la vitesse de rotation. Capacité de 16 tubes de 15 mL Vitesse de rotation réglable jusqu'à 5500 tours/mn. Sécurité arrêt, en cas d'ouverture du couvercle Minuterie : 1 à 60 mn. Cuve inox Pieds en caoutchouc ajustables en hauteur Alimentation en 220V/50Hz et cordon d'alimentation. Housse de protection Rotor et nacelle 4 x 4 tubes de 15 ml Verrouillage du couvercle	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:
13	Centrifugeuse hématocrite	Centrifugeuse hématocrites avec rotor capacité 24 capillaires Accélération max :16000 Vitesse max : 13 000 tours / min Avec refroidissement par ventilation avec rotor inclus Couvercle du rotor utilisé comme disque de lecture Alimentation 220V / 50 Hz Housse de protection	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:
14	Compteur de colonies microbiennes	COMPTEUR DE COLONIES MICROBIENNES AVEC LOUPE ET STYLO compteur à lecture digitale avec incrémentation d'une unité à chaque pression	Fabricant/ Marque : Modèle:

		Comptage de 1 à 999 Nombre de couleur mini : 50 Degré de luminosité mini : 50 Affichage écran à LED Alimentation 220V / 50 Hz <u>Accessoires :</u> 1 Loupe avec bras 2 vitres quadrillées de type Wolffhuegel (l'une en verre blanc, l'autre en verre clair avec fond noir) 1 réducteur/centreur pour boîtes de pétri Ø 90 mm 2 stylos	Spécifications proposées:
15	Compteur manuel pour formule sanguine 8 touches	Compteur manuel hématologiques 5 touches Boîtier en acier Touches alternées rouges et blanches Affichage des 5 groupes de cellules 2 manettes de remise à zero alarme sonore indiquant le passage à 100 d'un des compteurs	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:
16	Etuve / Incubateur pour microbiologie	Incubateur de table pour l'incubation microbiologique des échantillons: Contrôle par microprocesseur Rangée de température approximative: température ambiante à 75 ° C Réglage numérique de la température avec une précision $\pm <0,5$ ° C Minuterie intégrée de 0 à 99 heures Technologie de convection par gravité ou similaire Intérieur en acier inoxydable avec porte intérieure en verre double porte avec une porte vitrée intérieure Deux (2) étagères fixes perforées Voyants d'état lumineux pour la mise sous tension, le chauffage et l'alarme Alimentation en 220V/50Hz et cordon d'alimentation. Alarme visuelle et sonore lorsque la température change de façon significative	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:

		Volume de la chambre d'au moins 60 litres	
17	Hémoglobinomètre	Hémoglobinomètre portable avec affichage digital Avec batterie Rechargeable et 20V Technologie avec microcuvettes Double longueur d'ondes : 506nm et 880nm Volume échantillon sang < 20 µl de sang total Mesure Hémoglobine de 0-25 g/dl Précision mini $\pm 2\%$ Temps affichage des résultats < 1 min Auto calibration Mémoire interne 200 résultats min Arrêt automatique Standards et contrôles inclus Lots de 500 microcuvettes	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:
18	Loupe binoculaire	Loupe binoculaire de laboratoire Statif à crémaillère avec éclairage LED intégré Tête binoculaire avec tubes intégrés 45° Tourelle à double grossissement x2/x4 Oculaires : 10x / 20 mm Optiques traitées anti fongique Réglage de la dioptrie Réglage inter pupillaire entre 55 et 75 mm Distance de travail mini : 100 mm Alimentation : 220 V / 50Hz <u>Accessoires :</u> 1 housse de protection, 1 paire d'ocilletons 1 disque porte-objet Ø60mm transparent 1 disque porte-objet Ø60mm noir/blanc	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:
19		Jeu de 3 pipettes à piston avec support magnétique	Fabricant/ Marque :

	Micro pipettes à volume réglable	Volume réglable par bouton rotatif Pipette n°1 : volume 2-20 µl Pipette n°1 : volume 10-100 µl Pipette n°1 : volume 20-200 µl Système de verrouillage du volume Affichage du volume à quatre chiffres Calibré selon la norme ISO 8655-6 Autoclavable Ejecteur d'embout mécanique et inoxydable Compatible avec tous les embouts universels courants Accessoires : outil pour le calibrage, graisse de silicone, support de pipette pour montage sur étagère	Modèle: Spécifications proposées:
20	Microscope binoculaire	Microscope binoculaire de haute qualité à visée oblique (30°) incluant : Eclairage par transmission et Lampe à LED LED au moins 3W, Allumage 3200 K utilisable avec les objectifs 4-100x, réglable de 15% à 100% Statif avec porte-objectif rotatif Platine micrométrique porte-objet à mouvements croisés Condenseur de type Abbe réglable par crémaillère Lot de trois objectifs plans achromatiques : x10 ; x40 ; x100 Oculaires plan 10x grand champ 20 mm, Optiques pour utilisation dans les tropiques, avec protection contre les champignons Alimentation en 220V/50H Housse de protection. Capuchons de lentilles Flacon de 250 ml d'huile à immersion. jeu de 10 papiers à nettoyer les optiques	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:
21	Plaque chauffante	Plaque chauffante de laboratoire Dimension plateau mini : 150 x 150 mm	Fabricant/ Marque : Modèle:

		Température réglable 50°- 450 ° C Plateau en Céramique résistante aux produits chimiques Alimentation 220V 50Hz	Spécifications proposées:
22	Portoir pour tubes à essai	Portoir 24 trous pour tube à essais Matériau polypropylène	
23	Poste de sécurité microbiologique type 2	Enceinte de sécurité biologique de classe II Protection du produit , de l'individu et de l'environnement Flux d'air silencieux et uniforme Filtre ULPA. Efficacité :99,999 % entre 0,1 et 0,3 micron Panneau de commande à microprocesseur, écran numérique Vitesse flux d'air entrant min 0,45 m/s / descendant 0,3 m/s Alarme sonore et visuelle façade inclinée Parois latérales en verre . Plan de travail multi-pièce Revêtement antimicrobien sur toutes les surfaces peintes Alimentation 220-240 V, 50Hz Lumière UV et lumière fluorescente. Système de surveillance en temps réel de tous les paramètres. Système de ventilation intelligent, ajuste automatiquement l'air. Niveau sonore chambre ouverte < 60dB Système d'ouverture par vitre coulissante Système d'alarme vibratoire. Système de Verrouillage Dimensions intérieures env. (L x P x H): 1000 x 600 x 750 Accessoires :5 filtres ULPA, 5 tubes de lumières UV	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:
24	Réfrigérateur médicaments à	Réfrigérateur de laboratoire pour le stockage contrôlé d'échantillons et de médicaments Porte pleine à fermeture automatique avec serrure Porte réversible (gauche / droite articulée)	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:

		Plage de température : 2 ° C à 10 ° C, réfrigérateur conçu pour utilisation dans les climats excessivement chauds Capacité de stockage env. 140 litres Circulation d'air forcé Affichage numérique de la température de la chambre Sonde de température simple Système d'alarme visuel (et sonore) pour indiquer une défaillance de l'alimentation électrique, des températures supérieures ou inférieures à la programmation, une ouverture de porte et une défaillance du capteur Plage de température de fonctionnement programmable Contrôleur de température à microprocesseur (LED) éclairage de la chambre Réfrigérant sans CFC, armoire en mousse et isolation des portes Dégivrage automatique et élimination du condensat trois (3) tablettes réglables revêtues d'époxy Alimentation 220V 50Hz Autonomie en cas de coupure d'énergie : 24h à 43°	
25	Réfrigérateur solaire	Réfrigérateur de laboratoire pour le stockage contrôlé d'échantillons et de médicaments avec alimentation solaire Puissance frigorifique mini : 75W Consommation d'énergie max : 110 Wh/jour Classe énergétique : A++ Plage de température: 2 ° C à 10 ° C, réfrigérateur conçu pour utilisation dans les climats excessivement chauds Capacité de stockage env. 140 litres Isolation des parois : min 80 mm Affichage numérique de la température de la chambre Système d'alarme visuel (et sonore) pour indiquer une défaillance de l'alimentation électrique, des températures supérieures ou inférieures à la programmation, une ouverture de porte et une défaillance du capteur Contrôleur de température à microprocesseur	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:

		Éclairage de la chambre à LED Réfrigérant sans CFC, armoire en mousse et isolation des portes Autonomie minimum (sans alimentation): 72 h à 4°C Alimentation : module photovoltaïque direct (sans batterie) Tension alimentation : 10-42 Vdc panneau solaire photovoltaïque polycristallin : 200 Wc /12 V Cable de raccordement: 10 mètres	
26	Rhésuscope	Rhésuscope 1 face pour technique d'identification par agglutination Eclairage et chauffage par tube linolite 40 watt minimum Ensemble fixé sur un axe central pour agitation par basculement Alimentation 220 V 50Hz	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:
27	Spectrophotomètre de biochimie	Spectrophotomètre UV Visible pour les analyses de biochimie Pompe aspiration de l'échantillon Méthodes d'analyse préprogrammées pour les substrats et les enzymes Mode de mesure : Absorbance - Transmission Gamme spectrale : 200 -1000 nm Bande passante : 10 nm. Précision : ±1,5 nm. Gamme photométrique : -0,3 à 2,3 Abs - 0,3 à 200 % T. Précision photométrique : ±2 %. Concentration (C) : -300 à 9999. Calibration automatique Zéro automatique Nombre de méthodes : >30 méthodes préprogrammées et Volumes d'aspiration : 500 -1500 µl Température de contrôle : température ambiante: 25°C -30°C - 37°C Affichage par écran LCD Interface utilisateur : clavier numérique – clavier de fonctions	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:

		Source de lumière : Lampe halogène Xénon ou Tungstène Sauvegarde des données : Sur clé USB. Support pour 24 cuvettes 10 x 10 mm Cuvettes 10 x 10 mm pour spectrophotomètre : 500 unités Alimentation 220 v / 50 Hz Pompe aspiration de l'échantillon méthodes d'analyse préprogrammées pour les substrats et les enzymes	
28	Thermomètre laboratoire	Thermomètre à immersion pour mesurer des températures dans l'air, les liquides ou les milieux poudreux. Mémorisation des valeurs mesurées. Fonction HOLD pour figer à l'écran la température Gammes de température :- 50°C à 250°C Précision : +/- 1°C Affichage numérique Manchon protège-sonde inclus. Livré avec pile.	Fabricant/ Marque : Modèle: Spécifications proposées:

6 Formulaires

6.1 Fiche d'identification

6.1.1 Personne physique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici : <https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:412289af-39d0-4646-b070-5cfed3760aed>

I. DONNÉES PERSONNELLES								
NOM(S) DE FAMILLE ¹²								
PRÉNOM(S)								
DATE DE NAISSANCE								
JJ MM AAAA								
LIEU DE NAISSANCE (VILLE, VILLAGE)		PAYS DE NAISSANCE						
TYPE DE DOCUMENT D'IDENTITÉ								
CARTE D'IDENTITÉ PASSEPORT PERMIS DE CONDUIRE ¹³ AUTRE ¹⁴								
PAYS ÉMETTEUR								
NUMÉRO DE DOCUMENT D'IDENTITÉ								
NUMÉRO D'IDENTIFICATION PERSONNEL ¹⁵								
ADRESSE PRIVÉE PERMANENTE								
CODE POSTAL	BOITE POSTALE	VILLE						
RÉGION ¹⁶	PAYS							
TÉLÉPHONE PRIVÉ								
COURRIEL PRIVÉ								
II. DONNÉES COMMERCIALES		Si OUI, veuillez fournir vos données commerciales et joindre des copies des justificatifs officiels.						
<table><tr><td rowspan="5">Vous dirigez votre propre entreprise sans personnalité juridique distincte (vous êtes entrepreneur individuel, indépendant, etc.) et en tant que tel, vous fournissez des services à la Commission ou à d'autres institutions, agences et organes de l'UE? OUI NON</td><td>NOM DE L'ENTREPRISE (le cas échéant)</td></tr><tr><td>NUMÉRO DE TVA</td></tr><tr><td>NUMÉRO D'ENREGISTREMENT</td></tr><tr><td>LIEU DE L'ENREGISTREMENT</td></tr><tr><td>VILLE PAYS</td></tr></table>			Vous dirigez votre propre entreprise sans personnalité juridique distincte (vous êtes entrepreneur individuel, indépendant, etc.) et en tant que tel, vous fournissez des services à la Commission ou à d'autres institutions, agences et organes de l'UE? OUI NON	NOM DE L'ENTREPRISE (le cas échéant)	NUMÉRO DE TVA	NUMÉRO D'ENREGISTREMENT	LIEU DE L'ENREGISTREMENT	VILLE PAYS
Vous dirigez votre propre entreprise sans personnalité juridique distincte (vous êtes entrepreneur individuel, indépendant, etc.) et en tant que tel, vous fournissez des services à la Commission ou à d'autres institutions, agences et organes de l'UE? OUI NON	NOM DE L'ENTREPRISE (le cas échéant)							
	NUMÉRO DE TVA							
	NUMÉRO D'ENREGISTREMENT							
	LIEU DE L'ENREGISTREMENT							
	VILLE PAYS							

¹² Comme indiqué sur le document officiel.

¹³ Accepté uniquement pour la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark, la Suède, la Finlande, la Norvège, l'Islande, le Canada, les États-Unis et l'Australie.

¹⁴ A défaut des autres documents d'identités: titre de séjour ou passeport diplomatique.

¹⁵ Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

¹⁶ Indiquer la région, l'état ou la province uniquement pour les pays non membres de l'UE, à l'exclusion des pays de l'AELE et des pays candidats.

DATE	SIGNATURE
------	-----------

6.1.2 Entité de droit privé/public ayant une forme juridique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:3b918624-1fb2-4708-9199-e591dcdfe19b>

NOM OFFICIEL¹⁷				
NOM COMMERCIAL (si différent)				
ABRÉVIATION				
FORME JURIDIQU				
E				
TYPE		A BUT LUCRATIF		
D'ORGANISATION		SANS BUT LUCRATIF	ONG¹⁸	OUI NON
NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL¹⁹				
NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE (le cas échéant)				
LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL		VILLE	PAYS	
DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL		JJ	MM	AAAA
NUMÉRO DE TVA				
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL				
CODE POSTAL	BOITE POSTALE		VILLE	
PAYS			TÉLÉPHONE	
COURRIEL				
DATE		CACHET		
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ				

¹⁷ Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

¹⁸ ONG = Organisation non gouvernementale, à remplir pour les organisations sans but lucratif.

¹⁹ Le numéro d'enregistrement au registre national des entreprises. Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

6.1.3 Entité de droit public²⁰

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:c52ab6a5-6134-4fed-9596-107f7daf6f1b>

NOM OFFICIEL²¹			
ABRÉVIATION			
NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL²²			
NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE			
(le cas échéant)			
LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	VILLE	PAYS	
DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	JJ	MM	AAAA
NUMÉRO DE TVA			
ADRESSE OFFICIELLE			
CODE POSTAL	BOITE POSTALE	VILLE	
PAYS	TÉLÉPHONE		
COURRIEL			
DATE		CACHET	
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ			

²⁰ Entité de droit public DOTÉE DE LA PERSONNALITÉ JURIDIQUE : entité de droit public capable de se représenter elle-même et d'agir en son nom propre, c'est-à-dire capable d'ester en justice, d'acquérir et de se défaire des biens, et de conclure des contrats. Ce statut juridique est confirmé par l'acte juridique officiel établissant l'entité (loi, décret, etc.).

²¹ Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

²² Numéro d'enregistrement de l'entité au registre national.

6.1.4 Sous-traitants

Nom et forme juridique	Adresse / siège social	Objet

6.2 Formulaire d'offre - Prix

En déposant cette offre, le soumissionnaire s'engage à exécuter, conformément aux dispositions du CSC / – , le présent marché et déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans le CSC et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions.

Les prix unitaires et les prix globaux de chacun des postes de l'inventaire sont établis en respectant la valeur relative de ces postes par rapport au montant total de l'offre. Tous les frais généraux et financiers, ainsi que le bénéfice, sont répartis sur les différents postes proportionnellement à l'importance de ceux-ci.

La taxe sur la valeur ajoutée fait l'objet d'un poste spécial de l'inventaire, pour être ajoutée au montant de l'offre. Le soumissionnaire s'engage à exécuter le marché public conformément aux dispositions du CSC / , aux prix suivants, exprimés en euros et hors TVA :

Pourcentage TVA :%.

En cas d'approbation de la présente offre, le cautionnement sera constitué dans les conditions et délais prescrits dans le cahier spécial des charges.

L'information confidentielle et/ou l'information qui se rapporte à des secrets techniques ou commerciaux est clairement indiquée dans l'offre.

Afin de rendre possible une comparaison adéquate des offres, les données ou documents mentionnés << ci-dessous ou au point ..., dûment signés, doivent être joints à l'offre.

En annexe, le soumissionnaire joint à son offre

Le soumissionnaire déclare sur l'honneur que les informations fournies sont exactes et correctes et qu'elles ont été établies en parfaite connaissance des conséquences de toute fausse déclaration.

Certifié pour vrai et conforme,

Fait à le

6.3 Bordereau des prix unitaires

Lot 1 : Equipement biomédical

N°	Désignation	Unité	Quantité	P.U € HTVA	P.T € HTVA
1	Aspirateur chirurgical	Pce	4		
2	Aspirateur de mucosités	Pce	8		
3	Aspirateur de mucosités manuel	Pce	3		
4	Autoclave vertical	Pce	3		
5	Bistouri électrique	Pce	2		
6	Concentrateur d'oxygène	Pce	7		
7	Détecteur de pouls fœtal	Pce	9		
8	Echographe	Pce	5		
9	Eclairage opératoire mobile	Pce	6		
10	Electrocardiographe	Pce	1		
11	Ensemble d'anesthésie	Pce	3		
12	Kit de réanimation adulte	Kit	3		
13	Kit de réanimation du nouveau-né	Kit	3		
14	Lampe d'examen	Pce	32		
15	Lampe frontale avec binoculaire	Pce	8		
16	Laryngoscope	Pce	2		
17	Lavabo aseptique	Pce	1		
18	Moniteur de surveillance multiparamétrique	Pce	5		
19	Moniteur Spot (PNI, SPO2, temp)	Pce	7		
20	Négatoscope 2 plages	Pce	6		
21	Pèse-bébé	Pce	6		
22	Pèse-personne	Pce	4		
23	Pousse Seringue	Pce	2		
24	Stérilisateur à chaleur sèche	Pce	7		
25	Table de réanimation du nouveau-né	Pce	1		
26	Table d'opération	Pce	4		

27	Table radiante	Pce	3		
28	Tensiomètre avec stéthoscope	Pce	26		
29	Thermomètre infrarouge	Pce	4		
30	Ventouse obstétricale	Fft	5		
				Prix Total € HTVA	

Lot 2 : Mobilier médical et instrumentation

N°	Désignation	Unité	Quantité	P.U € HTVA	P.T € HTVA
1	Armoire vitrine de bloc	Pce	3		
2	Bassin de lit	Pce	74		
3	Boîte à pansement	Boîte	14		
4	Boîte à tranchants 5l	Pce	14		
5	Boite cerclage du col de l'utérus	Boîte	2		
6	Boite d'accouchement	Boîte	25		
7	Boite de petite chirurgie	Boîte	4		
8	Boite de sécurité	Boîte	62		
9	Boite d'épisiotomie	Boîte	6		
10	Boite Laparotomie	Boîte	5		
11	Boite pour césarienne	Boîte	11		
12	Boite pour hystérectomie abdominale	Boîte	4		
13	Chariot brancard	Pce	15		
14	Chariot de soins	Pce	36		
15	Civière	Pce	2		
16	Divan d'examen	Pce	15		
17	Escabeau	Pce	32		
18	Fauteuil roulant	Pce	17		
19	Garrot latex	Pce	36		
20	Haricot Inox	Kit	38		
21	Kit de protection (Blouses, Tabliers, Bottes, Gants, Lunettes...)	Kit	12		
22	Lame de bistouri + manche	Pce	10		
23	Lit d'hospitalisation avec matelas	Pce	99		
24	Mètre ruban	Pce	4		
25	Paravent	Pce	31		
26	Paravent 5 panneaux	Pce	11		
27	Plateaux inox (jeu)	Jeu	27		
28	Potence + panier	Pce	121		
29	Poubelle inox à pédale	Pce	89		
30	Seau inox sur baquet roulant	Pce	2		
31	Spéculum (jeu)	Jeu	4		
32	Stéthoscopes obstétrical	Pce	11		
33	Table à instrument basse	Pce	2		
34	Table d'accouchement	Pce	14		
35	Table de chevet	Pce	64		
36	Table de mayo	Pce	2		
37	Table de réanimation du nouveau-né simple	Pce	2		
38	Table d'examen gynécologique	Pce	20		
39	Tabouret chirurgical	Pce	6		
40	Fauteuil de prélèvement	Pce	2		
				Prix Total € HTVA	

Lot 3 : Imagerie médicale

N°	Désignation	Unité	Quantité	P.U € HTVA	P.T € HTVA
1	Reprographe laser pour films imagerie	Pce	6		
2	Onduleur 60 Kva	Pce	4		
3	Paravent plombé	Pce	8		
4	Tablier plombé	Pce	12		
5	Salle os poumons numérisée	Pce	4		
6	Radio mobile numérisée	Pce	2		
				Prix Total € HTVA	

Lot 4 : Mobilier de bureau

N°	Désignation	Unité	Quantité	P.U € HTVA	P.T € HTVA
1	Armoire métallique double porte	Pce	61		
2	Bureau	Pce	33		
3	Chaise visiteurs	Pce	138		
4	Etagère métallique	Pce	40		
5	Fauteuil de bureau	Pce	30		
6	Horloge	Pce	11		
7	Lit simple avec matelas	Pce	7		
8	Panneau affichage	Pce	20		
9	Table	Pce	30		
10	Table de chevet	Pce	20		
11	Tabouret	Pce	48		
				Prix Total € HTVA	

Lot 5 : Equipement froid et laboratoire

N°	Désignation	Unité	Quantité	P.U € HTVA	P.T € HTVA
1	Agitateur basculant	Pce	2		
2	Agitateur de kline	Pce	2		
3	Agitateur vortex	Pce	2		
4	Analyseur d'électrolytes (Na, K, Cl, Ca) POC	Pce	3		
5	Agitateur vortex	Pce	2		
6	Automate d'hématologie	Pce	5		
7	Bacs de coloration	Pce	2		
8	Bain marie	Pce	5		
9	Balance de précision	Pce	3		
10	Banque de sang	Pce	4		
11	Centrifugeuse	Pce	1		
12	Centrifugeuse hématocrite	Pce	2		
13	Compteur de colonies	Pce	2		
14	Compteur manuel pour formule sanguine	Pce	2		
15	Etuve bactériologique	Pce	3		
16	Hémoglobinomètre	Pce	1		
17	Micro pipettes	Jeu	2		
18	Microscope binoculaire	Pce	4		
19	Plaque chauffante	Pce	2		
20	Poste de sécurité microbiologique type 2	Pce	2		
21	Réfrigérateur à médicaments	Pce	2		
22	Réfrigérateur solaire	Pce	8		
23	Rhésuscope	Pce	3		
24	Spectrophotomètre de biochimie	Pce	3		
				Prix Total € HTVA	

6.4 Bordereau des prix options

N°	Désignation	Unité	Quantité	P.U € HTVA	P.T € HTVA
Lot 1 Equipement biomédical					
1	Echelle optométrique	Pce	1		
2	Ophtalmoscope	Pce	2		
3	Valises de verres	Kit	1		
Lot 5 Equipement froid et laboratoire					
4	Agitateur magnétique	Pce	2		
5	Appareil de Westergreen 6 tubes	Pce	2		
6	Loupe binoculaire	Pce	2		
7	Portoir tubes	Pce	4		
8	Thermomètre laboratoire	Pce	2		

6.5 Bordereaux des prix variantes

Prix des items à donner quant au lieu de livraison selon le tableau de dispatch en annexe.

Lot 1 : Equipement biomédical

N°	Désignation	Unité	P.U € HTVA											
			HGR Budjala	HGR Bwama da	HGR Gemen a	HGR Tandala	HGR Isnagi	HGR Kabondo	HGR Lubunga	HGR Makiso	CSR Alwaleed	Maternité Loholo	Maternité Yahombo le	Maternité Kilanga
1	Aspirateur chirurgical	Pce												
2	Aspirateur de mucosités	Pce												
3	Aspirateur de mucosités manuel	Pce												
4	Autoclave vertical	Pce												
5	Bistouri électrique	Pce												
6	Concentrateur d'oxygène	Pce												
7	Détecteur de pouls fœtal	Pce												
8	Echelle optométrique	Pce												
9	Echographe	Pce												
10	Eclairage opératoire mobile	Pce												
11	Electrocardiographe	Pce												

12	Ensemble d'anesthésie	Pce												
13	Kit de réanimation adulte	Kit												
14	Kit de réanimation du nouveau-né	Kit												
15	Lampe d'examen	Pce												
16	Lampe frontale avec binoculaire	Pce												
17	Laryngoscope	Pce												
18	Lavabo aseptique	Pce												
19	Moniteur de surveillance multiparamétrique	Pce												
20	Moniteur Spot (PNI, SPO2, temp)	Pce												
21	Négatoscope 2 plages	Pce												
22	Ophtalmoscope	Pce												
23	Pèse-bébé	Pce												
24	Pèse-personne	Pce												
25	Pousse Seringue	Pce												
26	Stérilisateur à chaleur sèche	Pce												
27	Table de réanimation du nouveau-né	Pce												

28	Table d'opération	Pce												
29	Table radiante	Pce												
30	Tensiomètre avec stéthoscope	Pce												
31	Thermomètre infrarouge	Pce												
32	Valises de verres	Kit												
33	Ventouse obstétricale	Fft												

Lot 2 : Mobilier médical et instrumentation

N°	Désignation	Unité	P.T € HTVA											
			HGR Budjala	HGR Bwamanda	HGR Gemena	HGR Tandala	HGR Isnagi	HGR Kabondo	HGR Lubunga	HGR Makiso	CSR Alwaleed	Maternité Loholo	Maternité Yahombole	Maternité Kilanga
1	Armoire vitrine de bloc	Pce												
2	Bassin de lit	Pce												
3	Boîte à pansement	Boite												
4	Boîte à tranchants 5l	Fft												
5	Boite cerclage du col de l'utérus	Boite												
6	Boite d'accouchement	Boite												
7	Boite de petite chirurgie	Fft												
8	Boite de sécurité	Boite												
9	Boite d'épisiotomie	Boite												
10	Boite Laparotomie	Boite												
11	Boite pour césarienne	Boite												
12	Boite pour hystérectomie abdominale	Fft												
13	Chariot brancard	Pce												
14	Chariot de soins	Pce												
15	Civière	Pce												
16	Divan d'examen	Pce												
17	Escabeau	Pce												
18	Fauteuil roulant	Pce												
19	Garrot latex	Fft												

20	Haricot Inox	Kit												
21	Kit de protection (Blouses, Tabliers, Bottes, Gants, Lunettes...)	Fft												
22	Lame de bistouri + manche	Pce												
23	Lit d'hospitalisation avec matelas	Pce												
24	Mètre ruban	Pce												
25	Paravent	Pce												
26	Paravent 5 panneaux	Pce												
27	Plateaux inox (jeu)	Fft												
28	Potence + panier	Pce												
29	Poubelle inox à pédale	Pce												
30	Seau inox sur baquet roulant	Pce												
31	Spéculum (jeu)	Fft												
32	Stéthoscopes obstétrical	Pce												
33	Table à instrument basse	Pce												
34	Table d'accouchement	Pce												
35	Table de chevet	Pce												
36	Table de mayo	Pce												
37	Table de réanimation du nouveau-né simple	Pce												
38	Table d'examen gynécologique	Pce												
39	Tabouret chirurgical	Pce												
40	Fauteuil de prélèvement	Pce												

Lot 3 : Imagerie médicale

N°	Désignation	Unité	P.U € HTVA					
			HGR Budjala	HGR Bwama da	HGR Gemeni	HGR Isnagi	HGR Kabondo	HGR Lubunga
1	Reprographe laser pour films imagerie	Pce						
2	Onduleur 60 Kva	Pce						
3	Paravent plombé	Pce						
4	Tablier plombé	Pce						
5	Salle os poumons numérisée	Pce						
6	Radio mobile numérisée	Pce						

Lot 4 : Mobilier de bureau

N°	Désignation	Unité	P.U € HTVA							
			HGR Budjala	HGR Bwamanda	HGR Gemena	HGR Tandala	HGR Kabondo	HGR Lubunga	HGR Makiso	CSR Alwaleed
1	Armoire métallique double porte	Pce								
2	Bureau	Pce								
3	Chaise visiteurs	Pce								
4	Etagère métallique	Pce								
5	Fauteuil de bureau	Pce								
6	Horloge	Pce								
7	Lit simple avec matelas	Pce								
8	Panneau affichage	Pce								
9	Table	Pce								
10	Table de chevet	Pce								
11	Tabouret	Pce								

Lot 5 : Equipement froid et laboratoire

N°	Désignation	Unité	P.U											
			€ HTVA											
			HGR Budjala	HGR Bwama da	HGR Gemen a	HGR Tandala	HGR Isnagi	HGR Kabondo	HGR Lubunga	HGR Makiso	CSR Alwaleed	Maternité Loholo	Maternité Yahombo le	Maternité Kilanga
1	Agitateur basculant	Pce												
2	Agitateur de kline	Pce												
3	Agitateur magnétique	Pce												
4	Agitateur vortex	Pce												
5	Analyseur d'électrolytes (Na, K, Cl, Ca) POC	Pce												
6	Appareil de Westergreen 6 tubes	Pce												
7	Automate d'hématologie	Pce												
8	Bacs de coloration	Pce												
9	Bain marie	Pce												
10	Balance de précision	Pce												
11	Banque de sang	Pce												
12	Centrifugeuse	Pce												
13	Centrifugeuse hématocrite	Pce												

14	Compteur de colonies	Pce												
15	Compteur manuel pour formule sanguine	Pce												
16	Etuve bactériologique	Pce												
17	Hémoglobinomètre	Pce												
18	Loupe binoculaire	Pce												
19	Micro pipettes	Jeu												
20	Microscope binoculaire	Pce												
21	Plaque chauffante	Pce												
22	Portoir tubes	Pce												
23	Poste de sécurité microbiologique type 2	Pce												
24	Réfrigérateur à médicaments	Pce												
25	Refrigérateur solaire	Pce												
26	Rhésuscope	Pce												
27	Spectrophotomètre de biochimie	Pce												
28	Thermomètre laboratoire	Pce												

6.6 Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/ légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion suivants :

1. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une **décision judiciaire ayant force de chose jugée** pour l'une des infractions suivantes :
 - 1° participation à une **organisation criminelle**;
 - 2° **corruption**;
 - 3° **fraude**;
 - 4° infractions **terroristes**, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction;
 - 5° **blanchiment** de capitaux ou **financement du terrorisme**;
 - 6° **travail des enfants** et autres formes de traite des êtres humains.
 - 7° occupation de ressortissants de pays tiers en **séjour illégal**.
 - 8° la création de sociétés offshoreL'exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement.

2. Le soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations relatives au **paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale** pour un montant de plus de 3.000 €, sauf lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu'il possède à l'égard d'un pouvoir adjudicateur une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers. Ces créances s'élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales ;

3. le soumissionnaire est en **état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire**, ou a fait l'aveu de sa faillite, ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales;

4. le soumissionnaire ou un de ses dirigeants a commis une **faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité**.

Sont entre autres considérées comme telle faute professionnelle grave :

une infraction à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019

b. une infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 [<lien>](#);

c. une infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation locale applicable relative au harcèlement sexuel au travail ;

d. le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;

e. lorsque Enabel dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence.

La présence du soumissionnaire sur une des listes d'exclusion Enabel en raison d'un tel acte/convention/entente est considérée comme élément suffisamment plausible.

5. lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts par d'autres mesures moins intrusives;

6. des **défaillances importantes ou persistantes** du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une **obligation essentielle** qui lui incombait dans le cadre d'un contrat antérieur passé avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable.
Sont considérées comme 'défaillances importantes' le respect des obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établies par le droit de l'Union européenne, le droit national, les conventions collectives ou par les dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail.
La présence du soumissionnaire sur la liste d'exclusion Enabel en raison d'une telle défaillance sert d'un tel constat.
7. des mesures restrictives ont été prises vis-à-vis du contractant dans l'objectif de mettre fin aux violations de la paix et sécurité internationales comme le terrorisme, les violations des droits de l'homme, la déstabilisation des États souverains et la prolifération d'armes de destruction massive.
8. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants se trouvent sur les listes de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union européenne et la Belgique à des sanctions financières :

Pour les Nations Unies, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante :
<https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-internationales-nations-unies>

Pour l'Union européenne, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante :
<https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-europ%C3%A9ennes-ue>

<https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/8442/consolidated-list-sanctions>

https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive_measures-2017-01-17-clean.pdf

Pour la Belgique :
https://finances.belgium.be/fr/sur_le_spf/structure_et_services/administrations_generales/tr%C3%A9sorerie/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2

9. <...> Si Enabel exécute un projet pour un autre bailleur de fonds ou donneur, d'autres motifs d'exclusion supplémentaires sont encore possibles.

Le soumissionnaire déclare formellement être en mesure, sur demande et sans délai, de fournir les certificats et autres formes de pièces justificatives visés, sauf si:

- a. Enabel a la possibilité d'obtenir directement les documents justificatifs concernés en consultant une base de données nationale dans un État membre qui est accessible gratuitement, à condition que le soumissionnaire ait fourni les informations nécessaires (adresse du site web, autorité ou organisme de délivrance, référence précise des documents) permettant à Enabel de les obtenir, avec l'autorisation d'accès correspondante ;
- b. Enabel est déjà en possession des documents concernés.

Le soumissionnaire consent formellement à ce que Enabel ait accès aux documents justificatifs étayant les informations fournies dans le présent document.

Date

Localisation

Signature

6.7 Déclaration intégrité soumissionnaires

Par la présente, je / nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons ce qui suit :

- Ni les membres de l'administration, ni les employés, ni toute personne ou personne morale avec laquelle le soumissionnaire a conclu un accord en vue de l'exécution du marché, ne peuvent obtenir ou accepter d'un tiers, pour eux-mêmes ou pour toute autre personne ou personne morale, un avantage appréciable en argent (par exemple, des dons, gratifications ou avantages quelconques), directement ou indirectement lié aux activités de la personne concernée pour le compte de Enabel.
- Les administrateurs, collaborateurs ou leurs partenaires n'ont pas d'intérêts financiers ou autres dans les entreprises, organisations, etc. ayant un lien direct ou indirect avec Enabel (ce qui pourrait, par exemple, entraîner un conflit d'intérêts).
- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Si le marché précité devait être attribué au soumissionnaire, je/nous déclare/rons, par ailleurs, marquer mon/notre accord avec les dispositions suivantes :

- Afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au contractant du marché (c'est-à-dire les membres de l'administration et les travailleurs) d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux membres du personnel de Enabel, qui sont directement ou indirectement concernés par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.
- Tout contrat (marché public) sera résilié, dès lors qu'il s'avérerait que l'attribution du contrat ou son exécution aurait donné lieu à l'obtention ou l'offre des avantages appréciables en argent précités.
- Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques **aboutira** à l'exclusion du contractant du présent marché et d'autres marchés publics pour Enabel.

Le soumissionnaire prend enfin connaissance du fait que Enabel se réserve le droit de porter plainte devant les instances judiciaires compétentes lors de toute constatation de faits allant à l'encontre de la présente déclaration et que tous les frais administratifs et autres qui en découlent sont à charge du soumissionnaire.

Date

Localisation

Signature

6.8 Documents à remettre – liste exhaustive

L'offre est composée des éléments suivants :

2. Identification du soumissionnaire (accompagné des statuts ou de tout autre document probant qui démontre la capacité du signataire de l'offre à engager le soumissionnaire dans le cadre du présent marché)
3. Formulaire d'offre – Prix correctement complété et signé (bordereau de prix)
4. Le cas échéant : bordereau des prix variantes
5. Déclaration d'intégrité
6. Déclaration sur l'honneur sur les critères de droits d'accès au marché (critères de non exclusion)
7. Documents relatifs au droit d'accès
8. Documents exigés relatifs aux critères de sélection :
 - a. Déclaration sur le chiffre d'affaires ;
 - b. Liste de fournitures similaires exécutées au cours de cinq dernières années ;
 - c. Les curriculums vitae de minimum 3 techniciens qualifiés ;
9. Documents exigés relatifs à la régularité :
 - a. Autorisation du fabricant ou certificat d'authenticité dûment signé par le fabricant
 - b. Un document reprenant le délai d'exécution pour chaque phase
 - c. Déclaration relative à la garantie et service après-vente ;
 - d. Les fiches techniques et certificat d'origine
 - e. Les certificats de marquage CE des dispositifs médicaux selon les directives 93/42 ou le règlement 2017/745 du 5 mai 2017.